

Direction des bibliothèques

AVIS

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

Gestion du risque sécuritaire et prédiction des incidents disciplinaires: la contribution
des modèles d'importation, de privation et du LS/CMI.

Par
Thibault Charton

École de criminologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Études Supérieures
en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en criminologie

août 2008

© Thibault Charton, 2008



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :
Gestion du risque sécuritaire et prédiction des incidents disciplinaires: la contribution
des modèles d'importation, de privation et du LS/CMI.

Présenté par :
Thibault Charton

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Marc Ouimet

.....
président-rapporteur

Jean-Pierre Guay

.....
directeur de recherche

Jean-François Couture-Pouliot

.....
membre du jury

Résumé

Dans son plan stratégique, le Ministère de la Sécurité Publique du Québec souligne les problèmes actuels de surpopulation carcérale au Québec (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2005). Ce phénomène contribue à une augmentation des conflits vécus par les détenus et, par extension, à l'émergence des incidents disciplinaires. Dans un tel contexte, il semble nécessaire d'améliorer la gestion du risque lié à ce type d'incidents. Dans le cadre de ce mémoire de maîtrise, deux objectifs sont visés. Premièrement, il importe d'évaluer la contribution respective des modèles de privation et de l'importation dans la prédiction des incidents disciplinaires. Deuxièmement, nous souhaitons mettre à l'épreuve la validité prédictive du LS/CMI en lien avec les incidents disciplinaires. L'échantillon consiste en 934 détenus incarcérés au Service correctionnel du Québec (SCQ) entre janvier 2007 et décembre 2007. Tous les détenus furent évalués dans les semaines suivant leur admission avec la version québécoise du LS/CMI (Andrews, Bonta et Wormith, 2004) durant cette même période. Les résultats permettent de confirmer l'efficacité du LS/CMI dans la prédiction des incidents disciplinaires, et ce, indépendamment de leur nature et de leur cible. Par ailleurs, les résultats semblent justifier l'ajout de facteurs issus du modèle de privation et de l'importation au score total du LS/CMI.

Mots clés : incidents disciplinaires, prison, LS/CMI, gestion du risque

Abstract

The purpose of this study was to address the critical need to improve accuracy in risk assessment for prison misconducts and hence improve decision-making. With the increased prison crowding in the correctional facilities in Quebec, there is a critical need for the development of better instruments to assist clinicians in their task. Since February 2007, all offenders sentenced for a violent crime or to six month or more are now evaluated with the French-Canadian version of the LS/CMI (Andrews, Bonta & Wormith, 2004). Although the LS/CMI is presenting good psychometric properties and is generally good at predicting recidivism (Girard & Wormith, 2004; Andrews et al. 2004), it was not specifically designed to predict prison misconducts. The present study investigates the potential predictive validity of the LS/CMI and the possible contribution of the importation and deprivation models to the prison misconduct prediction. The sample consisted of 934 male offenders sentenced for a violent crime or to 6 month or more in the Correctional Services of Quebec between February 2007 and December 2007. In general, results indicate that the LS/CMI can predict violent and non violent misconducts. Also, the addition of variables measuring the importation and deprivation models improved the LS/CMI's overall predictive accuracy.

Keywords: prison, misconducts, risk assessment, deprivation, importation, actuarial

Table des matières

RESUME	III
ABSTRACT	IV
TABLE DES MATIERES.....	V
LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	VII
REMERCIEMENTS	VIII
INTRODUCTION	1
RECENSION DES ECRITS	4
<i>Modèles explicatifs.....</i>	<i>7</i>
<i>Le modèle de privation.....</i>	<i>7</i>
<i>Le modèle de l'importation</i>	<i>11</i>
<i>Les études à vocation intégrative</i>	<i>15</i>
<i>La mesure du risque d'incidents disciplinaires</i>	<i>18</i>
Le Risk Assessment Scale for Prison	19
Le Prison Environment Inventory	20
<i>Outils génériques.....</i>	<i>21</i>
La PCL-R.....	21
Le VRAG.....	23
Le MMPI.....	23
Le LSI-R.....	24
Les limites associées à la prédiction des incidents disciplinaires.....	25
Conclusion.....	26
PREMIER ARTICLE.....	29
L'évaluation de la validité prédictive du LS/CMI et de la contribution des approches de privation et d'importation dans la prédiction des incidents disciplinaires.....	30
<i>Methodologie</i>	<i>38</i>
Participants	38
Instrument	38
Mesure des prédicteurs.....	39
Mesure des incidents disciplinaires.....	41
Analyses statistiques.....	41
<i>Résultats.....</i>	<i>43</i>
Description des résultats sommaires	43
Analyses d'aire sous la courbe ROC du LS/CMI.....	46
Régression logistique des facteurs des modèles explicatifs	47
Analyses de courbe ROC, PPP et spécificité du LS/CMI et des différents modèles	54
<i>Interprétation des résultats.....</i>	<i>55</i>
La contribution du modèle de privation	55
L'impact de la surpopulation.....	56
L'appartenance aux gangs de rue.....	57
L'importation du risque.....	58
<i>Conclusion.....</i>	<i>59</i>
CONCLUSION GENERALE	61
Limites de l'étude	64
BIBLIOGRAPHIE	66

Liste des tableaux

Tableau 1 Prédicteurs utilisés dans les études intégratives et les instruments spécialisés	18
Tableau 2 Mesures de PPP, de PPN, la sensibilité et la spécificité	42
Tableau 3 Statistiques descriptives	44
Tableau 4 Distribution des détenus selon leur niveau de risque au LS/CMI	45
Tableau 5 AUC des échelles de la section 1 du LS/CMI par rapport à différents types d'incidents disciplinaires (ID)	46
Tableau 6 Régressions logistiques des incidents disciplinaires de violence physique	47
Tableau 7 Régressions logistiques des incidents disciplinaires de violence verbale	49
Tableau 8 Régressions logistiques des incidents disciplinaires non violents	50
Tableau 9 Régressions logistiques des incidents disciplinaires impliquant un intervenant	51
Tableau 10 Régressions logistiques des incidents disciplinaires impliquant un détenu	52
Tableau 11 Analyses de courbe ROC, PPP et spécificité du LS/CMI et des différents modèles	54

Liste des abréviations

BPI = *Basic Personality Inventory*

DACOR = *Dossiers Administratifs Correctionnels*

ES = *Erreur standard de mesure*

LSI-R = *Level of Service Inventory-Revised*

LS/CMI = *Level of Service / Case Management Inventory*

MMPI = *Minnesota Multiphasic Personality Inventory*

PCL-R = *Psychopathy Checklist-Revised*

PEI = *Prison Environment Inventory*

PPP = *Proportions de prédiction positive*

PPN = *Proportions de prédiction négative*

RASP = *Risk Assessment Scale for Prison*

RC = *Rapport de cote*

ROC = *Receiver Operating Characteristic*

VRAG = *Violence Risk Appraisal Guide*

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier mon fabuleux directeur de recherche M. Jean-Pierre Guay. Ta grande sagesse et vivacité d'esprit ont su me guider dans les sentiers les plus sinueux. Sans toi, cet ouvrage n'aurait jamais vu le jour dans les temps. Merci surtout pour ta grande cyber-disponibilité et ta patience sans limite me permettant ainsi de t'agacer aux moindres tracasseries surgissant à mon esprit. Je te serai toujours sincèrement reconnaissant d'avoir cru en mon potentiel et de m'avoir parrainé dans cette aventure haute en couleurs.

Un tendre merci à Marie pour ton inconditionnel amour et ton soutien pendant les moments plus difficiles ! On peut désormais aller en voyage de noces!

Merci à ma mère pour m'avoir donné naissance. Merci pour tes conseils, tes trucs en cuisine. Et surtout, merci pour les bonnes valeurs que tu m'as transmises.

Merci à tous mes amis de m'avoir si peu déconcentré! Je remercie particulièrement Guillaume et Daniel ; l'un pour son amitié fraternel et l'autre pour sa coupe.

Merci Geneviève pour avoir toujours réponse à tout ! Sans tes connaissances avancées du guide de présentation de la F.E.S., je serai encore en train de paginer. Tu sembles t'être établie comme une figure de proue en la matière.

Merci à Jean-François de m'avoir éclairé dans cet univers de données.

Des mercis tout spéciaux à Léo, Bruno, Bernie Mac, Lucie Major et au serveur sympathique et efficace de la brunante.

Finalement, je tiens à remercier sincèrement l'École de criminologie pour le soutien financier. Ce soutien nous permet de concentrer nos efforts sur un objectif seulement, la réussite!

Introduction

Les incidents disciplinaires vont du simple non-respect des règles établies à l'agression physique d'un gardien ou d'un co-détenu, et peuvent engendrer des conséquences importantes. Parmi elles, on n'a qu'à penser à la possible relocalisation ou l'isolement du client ou des protagonistes, des nouvelles démarches dans lesquelles de nouvelles accusations pourraient être portées, et bien entendu des effets négatifs sur le délinquant lui-même et ses co-détenus, le personnel et sur le climat général dans l'institution. Les incidents disciplinaires sont donc associés à un large éventail de conséquences à court et long terme touchant l'individu lui-même, son environnement et le système de justice. À cet effet, il va sans dire qu'une évaluation juste du risque associé à de tels incidents, une saine gestion de ces derniers et une réduction éventuelle de ceux-ci sont généralement associées à une réduction importante des coûts financiers et humains qui les sous-tend (Lovell et Jemelka, 1996). Réussir à cerner les caractéristiques particulières des sujets incarcérés susceptibles d'être le plus fréquemment impliqués dans les incidents disciplinaires est essentielle à la gestion efficace de la vie quotidienne en milieu fermé, et permet de réduire de manière importante la prévalence de tels incidents indésirables.

Vers la fin du XX^e siècle, la population carcérale a monté en flèche, particulièrement aux États-Unis. Deux raisons principales semblent valables dans l'émergence de ce phénomène. D'une part, la cohorte des *baby boomers* était à l'âge de passer dans le système carcéral. Cette observation s'applique aussi au Québec, où le taux de natalité a atteint son apogée dans les années 1960 (Ouimet, 2005). Par conséquent, il était normal de voir une augmentation dans la criminalité une vingtaine d'années après. D'autre part, l'État a de plus en plus opté pour des campagnes de resserrement des politiques judiciaires, entraînant principalement des sentences plus longues et une diminution des libérations conditionnelles (Benekos, 1992). Au Québec, certains événements graves qui ont été médiatisés, par exemple l'abus sexuel et le meurtre du jeune Alexandre Livernoche par Mario Bastien, semblent avoir contribué au resserrement des politiques de libérations conditionnelles. Directement lié aux changements démographiques et légaux, le phénomène de la surpopulation carcérale est désormais omniprésent dans les établissements de détention du

Québec. Depuis les années 1990, le pourcentage d'occupation carcéral moyen n'a passé sous la barre des 100% qu'une seule fois en 1999-2000 (Landreville et Charest, 2004). Une telle augmentation de la population carcérale, jointe à des fermetures d'établissements, a occasionné d'importantes difficultés aux gestionnaires, aux membres du personnel et aux détenus, et ont fait des prisons des établissements désormais de plus en plus difficiles à gérer et à administrer (Dilulio, 1991; Gendreau, Goggins et Law, 1997).

En somme, l'augmentation de la population carcérale et les problèmes de surpopulation ont amené les gestionnaires à apporter des changements physiques au milieu de détention. Pour répondre à cette nouvelle réalité, les cellules simples sont devenues des cellules doubles, voire triples en temps de crise, et certaines salles communes ont été converties en dortoirs. Par exemple, Robinson et Mirabelli (1996) constatent que 26,4% de leur échantillon, composé de 4285 détenus canadiens, ont déclaré qu'ils partageaient leur cellule avec au moins un autre détenu. Ces décisions ne font qu'accentuer les mouvements, les contacts et les frictions entre les détenus. Ces frictions auront tôt fait de se traduire par des conflits et des altercations entre les détenus. Par surcroît, ces conflits contribuent à la détérioration du climat carcéral et auront tôt ou tard des impacts importants sur les détenus et les membres du personnel, tant sur le plan humain qu'économique.

Pour permettre de diminuer les incidents relatifs à la discipline en milieu carcéral, d'importants efforts de recherche ont été déployés. Ces efforts ont principalement été orientés vers la compréhension des facteurs associés à l'apparition des comportements déviants en milieu carcéral, mais aussi aux conséquences de ceux-ci. Cependant, les faiblesses méthodologiques de certaines démarches de recherche renforcent la pertinence de l'intérêt pour la prédiction des incidents disciplinaires. Finalement, peu d'études se sont attardées à ce phénomène dans les établissements de détention provinciaux du Québec.

Le présent mémoire comporte deux sections principales, une recension des écrits et un article scientifique. La première section fait état des connaissances actuelles en ce qui a trait à la gestion du risque d'incidents disciplinaires, tandis

que la seconde vise essentiellement à tester l'efficacité du LS/CMI et la contribution des modèles de l'importation et de privation dans la prédiction des incidents disciplinaires.

Chapitre I

Recension des écrits

Vers la fin des années 1990, le problème de la surpopulation carcérale connaît un sommet au Canada. Le Service correctionnel du Canada réagit en examinant les solutions de rechange à l'incarcération des détenus à faible risque de récidive (Service correctionnel du Canada, 1996). Le problème semble perdurer avec une légère hausse constante de la population carcérale dans les six dernières années, passant de 18 588 détenus en 2002 à 19 490 en 2007 (Service correctionnel du Canada, 2007). Au Québec, un constat similaire s'impose. Le taux d'occupation moyen des établissements de détention au Québec avoisine 100 % depuis le début des années 1990, variant de 98,0 % pour l'année 1999-2000 à 114,6 % pour l'année 1994-1995 (Landreville et Charest, 2004). Dans ce contexte où les places en détention sont limitées et le nombre d'occupants est élevé, il n'est pas surprenant de constater une augmentation continue des incidents disciplinaires ces dernières années (Service correctionnel du Canada, 2007). Le nombre de voies de fait en milieu carcéral au Canada est passé de 756 en 2004 à 911 en 2007 (Service correctionnel du Canada, 2007). Par conséquent, le maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons est crucial pour l'ensemble des intervenants, des administrateurs et des détenus. La réussite de ce maintien passe par l'étude de l'adaptation des détenus à leur milieu et, par le fait même, par l'étude des incidents disciplinaires et des facteurs qui y sont associés.

Le contrôle des détenus et de leurs comportements en milieu carcéral est essentiel pour deux raisons principales, soit des raisons humanitaires et économiques. D'un point de vue humanitaire, les incidents disciplinaires peuvent avoir un impact sur la santé et le bien-être des intervenants, des gardiens, des détenus et de leurs familles respectives (Wooldredge, 1991; Goetting et Howsen, 1986; O'Donnell et Edgar, 1998). À titre d'exemple, approximativement 10 000 détenus étaient victimes de violence physique nécessitant une intervention médicale en 1991 aux États-Unis (Camp & Camp, 1991). Les travaux d'O'Donnell et Edgar (1998), portant sur la victimisation vécue en milieu carcéral, indiquent que le tiers des détenus juvéniles et le cinquième des détenus adultes ont été victimes d'un comportement violent dans les trente jours précédant leur sondage. Au-delà des blessures physiques possibles, les détenus et les membres du personnel carcéral éprouvent de la peur et de l'insécurité à séjourner ou à travailler dans un tel milieu instable

(Michalowski, 1985). Lorsque ce climat de tension se matérialise par une émeute ou des incidents disciplinaires majeurs, ces sentiments ne font que s'intensifier. Un tel climat peut par ailleurs pousser certains membres du personnel à s'absenter du travail, ce qui engendre des coûts additionnels pour les remplacer.

D'un point de vue économique, les frais de fonctionnement et d'administration des prisons sont acquittés par l'État et les contribuables afin de contrôler et de gérer les détenus. Lorsqu'un détenu commet un incident disciplinaire, des coûts supplémentaires sont défrayés afin de traiter cet incident (Lovell et Jemelka, 1996; Gendreau, Goggin et Law, 1997). Ces montants couvrent les traitements médicaux et les démarches administratives. Par exemple, le coût moyen pour un simple rapport disciplinaire d'un incident violent dans une prison américaine à sécurité moyenne était déjà de 569 \$ il y a près de 15 ans (Lovell et Jemelka, 1996). La prise en charge et les décisions administratives relatives au détenu fautif entraînent aussi des coûts supplémentaires. Ces décisions vont de l'aggravation de la peine jusqu'au transfert dans un autre établissement. Lovell et Jemelka (1996) estiment par ailleurs que l'ensemble des incidents disciplinaires coûte approximativement 990 000 \$ par année à une prison de Washington d'une capacité totale de 1200 lits.

Les conséquences humaines et économiques ont amené plusieurs chercheurs et gestionnaires à se pencher sur la question des incidents disciplinaires. Les travaux sur les facteurs associés à la prédiction de tels incidents ont permis de repérer les individus à risque et d'effectuer une classification plus efficace de cette sous-population, notamment en matière de surveillance. L'objectif du présent article est donc d'examiner les principaux travaux sur la prédiction des incidents disciplinaires et la gestion du risque en établissement de détention. La première section retracera l'ensemble des modèles théoriques majeurs et les principales études intégratives relatives à la prédiction des incidents disciplinaires. La seconde section présentera les instruments actuariels et les outils génériques généralement utilisés pour prédire ces incidents et leur efficacité. Finalement, les principales limites de ces études seront soulignées dans une dernière section.

Modèles explicatifs

Clemmer (1958) est l'un des premiers chercheurs à s'être penché de manière systématique sur l'adaptation des détenus au milieu carcéral. Il constate que l'ensemble des détenus est influencé par l'environnement carcéral et est soumis à un processus de prisonnérification (Clemmer, 1958). Ce processus désigne la formation et l'assimilation d'un code informel par les détenus s'opposant aux valeurs sociales. Les conclusions des travaux de Clemmer opposent deux grands modèles explicatifs. D'une part, un modèle de privation soutenant que les conditions du milieu carcéral, tels que la surpopulation et le niveau de sécurité, influent principalement sur la conduite des détenus. D'autre part, le modèle de l'importation suggère plutôt que les valeurs, les traits de personnalité et la socialisation du détenu avant son incarcération exercent une influence sur ses comportements une fois incarcéré. Les deux modèles explicatifs et leurs prédicteurs sont présentés dans la section suivante.

Le modèle de privation

Selon le modèle de privation, la manière dont les détenus se comportent est largement attribuable aux conditions normales et anormales du milieu carcéral, et à l'expérience qui en découle. Pour certains pionniers du domaine (Goffman, 1961; Sykes, 1958), la prison est une institution totalitaire complètement coupée du monde réel dans lequel le délinquant est soumis à un processus de prisonnérification par le biais du retrait de son intimité, de sa sécurité, de ses libertés individuelles, et par l'obéissance absolue aux règles établies. Le détenu se voit attribuer un numéro et un uniforme; il est surveillé jour et nuit. La supervision et le contrôle omniprésents du personnel de ce milieu infantilisent et retirent tout sens des responsabilités aux détenus (Clemmer, 1958). Dans un milieu hostile ou durant des périodes difficiles, les individus tendent à se rassembler pour faire face à l'adversité (Lemire, 1994). De la même façon, les détenus s'adaptent en créant leur propre sous-culture opposée à celle de l'institution et de son autorité pour répondre aux conditions normales et inhérentes de la prison (Sykes et Messinger, 1960). Ce code implicite guide les comportements et les échanges du détenu avec les gardiens, les intervenants et les autres détenus (Sykes, 1958). Il contient des éléments comme le respect de la loi du silence et des intérêts des autres détenus (Sykes et Messinger, 1960). L'adhésion (ou l'engagement) à cette sous-culture et les frustrations liées aux privations du milieu carcéral poussent certains détenus à commettre

des comportements violents ou à violer certaines règles de la prison (Lemire 1994; Wright, 1991). Les travaux inspirés du modèle de privation tentent essentiellement de cerner les caractéristiques du milieu carcéral qui contribuent au sentiment d'isolement des détenus, et qui mènent à la commission d'incidents disciplinaires.

Le phénomène de la surpopulation carcérale semble contribuer à une augmentation des frictions vécues par les détenus et, par extension, à l'émergence des incidents disciplinaires. Les détenus ont souvent peu d'intimité, et l'impact physique et psychologique de la surpopulation ne fait qu'accentuer le climat de tension. Dans ces conditions anormales du milieu carcéral, il est probable que les détenus éprouvent un niveau plus élevé d'anxiété, de stress et de dépression (McCain, Cox et Paulus, 1980). Plusieurs se sont penchés sur l'effet de la surpopulation sur l'occurrence d'incidents disciplinaires. Les travaux de Bonta et Gendreau (1990) résument bien les principaux effets de la surpopulation sur la santé physique des détenus et sur le métabolisme de ceux-ci. Le résumé des 26 études indique que l'augmentation de la population carcérale entraîne une accentuation de la pression sanguine, des battements du cœur, de l'inconfort et du stress. Les tailles d'effet pour ces mesures oscillent entre 0,34 et 1,19. Bien que les travaux sur l'effet physiologique de la surpopulation semblent probants, les résultats de l'association entre les incidents disciplinaires et la surpopulation sont beaucoup plus mitigés. Les conclusions de cinq études indiquent que la surpopulation donne lieu à une augmentation des incidents disciplinaires. Deux études constatent l'effet inverse, tandis que trois études ne permettent pas de constater d'effet.

La plupart des travaux sur l'impact de la surpopulation carcérale sur les incidents disciplinaires indique une relation positive (Gaes et McGuire, 1985; Gendreau et *coll.*, 1997; Megargee, 1976; Reising, 2002; Wooldredge, Griffin et Pratt, 2001). Par exemple, Megargee (1976) soutient que la diminution de la densité spatiale (l'espace moyen disponible pour chaque détenu) entraîne une augmentation des comportements agressifs. Cependant, certains observent plutôt une diminution des incidents disciplinaires lorsque la population carcérale augmente (Gaes et McGuire, 1985 ; Tartaro, 2002). Devant de tels résultats

contre-intuitifs, Rubback et Carr (1993) suggèrent que cette diminution est attribuable au comportement des gardiens. En effet, les gardiens ont moins l'occasion de relever les incidents disciplinaires s'il y a surpopulation. Ces incidents font davantage l'objet de simples avertissements que de rapports disciplinaires complets. En d'autres termes, la surpopulation modifierait significativement les pratiques des gardiens et augmenterait significativement le chiffre noir et le caractère systématique de la consignation de tels événements.

L'effet de la surpopulation carcérale n'est cependant pas linéaire et uniforme. En effet, il semble qu'elle soit médiatisée par différentes caractéristiques des délinquants et de la situation. Franklin, Franklin et Pratt (2006) soutiennent que les impacts de la surpopulation varient en fonction de l'âge du détenu. Les détenus plus âgés commettent moins d'incidents disciplinaires que les plus jeunes en contexte de surpopulation. Les stratégies d'adaptation plus développées et les expériences passées en milieu carcéral auraient pour effet de favoriser l'adaptation des détenus plus âgés.

L'effet de la surpopulation carcérale varierait aussi en fonction de la cible de l'incident. Les résultats des travaux de Gaes et McGuire (1995) relèvent une diminution des incidents disciplinaires impliquant un intervenant. Alors que le nombre d'occupants augmente, les gardiens seraient moins tolérants au sujet des incidents impliquant un intervenant. La sévérité des sanctions pour ce type d'incidents aurait pour effet de dissuader les détenus. Les travaux de Gaes et McGuire (1995) combinés aux observations de Rubback et Carr (1993) rappellent avec force l'importance de la reportabilité dans la mesure des actes répréhensibles et des incidents disciplinaires en milieu carcéral. En effet, les incidents disciplinaires comportent eux aussi un chiffre noir, lequel semble fluctuer avec le niveau de pression exercé sur les personnes chargées de les consigner. Par conséquent, il est possible que la surpopulation influe davantage sur la réponse des intervenants que les incidents disciplinaires proprement dits.

Il semble aussi que la composition ethnoculturelle du corps d'emploi des agents correctionnel ait elle aussi un effet de médiation sur les incidents. McCorkle, Miethé et Drass (1995) observent que le ratio de gardiens de race noire ou blanche est statistiquement associé aux incidents disciplinaires. Plus le ratio de

gardiens de race blanche est important, plus le nombre d'incidents violents est élevé. Par ailleurs, les résultats de leur étude indiquent une augmentation de ces mêmes incidents dans les établissements à sécurité maximale. De tels résultats cachent néanmoins une possible relation artificielle. En effet, c'est la proportion plus élevée qui fut observée dans les établissements à sécurité maximale, établissements dans lesquels les détenus présentent un risque significativement plus élevé. Il est donc logique de constater que les détenus ayant une sentence plus longue commettent davantage d'incidents disciplinaires (Gendreau et *coll.*, 1997). À ce sujet, Gendreau et *coll.* (1997) observent eux aussi une relation positive entre les incidents disciplinaires et les facteurs institutionnels ($r=0,26$, $p<0,05$), comme le niveau de sécurité, et les facteurs relatifs à la sentence ($r=0,14$, $p<0,05$), comme sa durée. Cependant, certains suggèrent une logique tout à fait différente (Flanagan, 1980; Jiang et Fisher-Giorlando, 2002; Toch et Adams, 1989). Leurs résultats indiquent plutôt que les détenus purgeant une peine plus courte commettent un nombre plus important d'incidents disciplinaires. Flanagan (1980) justifie cette observation en émettant l'idée que les détenus condamnés à une sentence plus longue cherchent davantage à respecter les règles et les gardiens afin de faciliter leur séjour.

Les facteurs situationnels semblent aussi avoir un impact sur la perpétration des incidents disciplinaires. On qualifie habituellement de facteurs situationnels les facteurs qui permettent de répondre à trois questions particulières : où ? quand ? et avec qui ? Les résultats de Steinke (1991), obtenus auprès d'un échantillon de 500 détenus, indiquent que les incidents violents impliquant un intervenant sont plus souvent commis dans les lieux transitoires (corridors et halls) et communautaires (salles à manger, salles de bains et locaux de récréation) que dans les lieux impliquant des activités structurées (salles de cours et de travail).

En résumé, la surpopulation (Gaes et McGuire, 1985; Gendreau et *coll.*, 1997; Megargee, 1976; Reisig, 2002; Wooldredge et *coll.*, 2001), le niveau de sécurité de l'établissement (McCorkle et *coll.*, 1995, Gendreau et *coll.*, 1997), les facteurs situationnels (Steinke, 1991; Jiang et Fisher-Giorlando, 2002) et la durée de la sentence (Gendreau et *coll.*, 1997; Jiang et Fisher-Giorlando, 2002)

sont parmi les principaux facteurs issus du modèle de privation dans la prédiction des incidents disciplinaires.

Les principes théoriques du modèle de privation ont été largement critiqués. Notamment, pour plusieurs (Farrington, 1992; Jacobs, 1976), la prison est loin d'être une institution totalitaire. Certains suggèrent que l'emprisonnement à long terme et l'utilisation de l'isolement ne sont que des mesures exceptionnelles et présentent peu d'effets négatifs sur les détenus (Bonta et Gendreau, 1990). Par ailleurs, les travaux de Zamble (1992) portant sur des détenus incarcérés sur une période d'au moins cinq ans indiquent que la plupart des détenus n'éprouvent aucun sentiment profond de désespoir ou de révolte. Ils réussissent même à garder contact avec leurs proches et le monde extérieur. Par conséquent, la prison semble plutôt perméable aux influences de la société extérieure en permettant un réseau d'échanges entre les détenus, les gardiens, les intervenants et la société extérieure (Farrington, 1992). La réalité moderne du milieu carcéral et de la société a grandement évolué depuis les observations de Clemmer. L'essor des libertés individuelles et l'échec partiel des méthodes traditionnelles de contrôle ont contribué à l'effritement et aux changements des règles de la prison (Lemire, 1994). Par ailleurs, l'émergence du phénomène des gangs, la grande diversité ethnique, culturelle, religieuse et politique divisent dorénavant la population carcérale en plusieurs sous-groupes ne partageant pas la même sous-culture (Woolredge, 1991). Il est donc raisonnable de croire que les caractéristiques personnelles, sociales et légales des détenus, mesurées par le modèle de l'importation, guident davantage leur choix de groupe d'appartenance et leurs comportements en prison.

Le modèle de l'importation

Au-delà de l'influence de l'environnement carcéral sur les comportements des détenus, les caractéristiques personnelles et les expériences des détenus contribuent également à la réussite ou à l'échec de leur adaptation au milieu carcéral. Les études issues du modèle de l'importation s'intéressent à ces expériences et à la socialisation du détenu avant son incarcération, ainsi qu'à leurs influences respectives sur les probabilités d'être impliqué dans des incidents disciplinaires. Irwin et Cressey (1962) émettent l'hypothèse selon laquelle la sous-culture des détenus est définie par un système de valeurs issu

du milieu criminel existant déjà à l'extérieur de la prison. Ces valeurs sont forgées par les expériences et les traits distinctifs de chaque détenu. Transposés à l'intérieur du milieu carcéral, ils orienteront les comportements des détenus (Irwin, 1981; Irwin et Cressey, 1962; Thomas et Petersen, 1977). Deux grandes familles de facteurs liés au modèle de l'importation sont généralement étudiées pour mettre en lumière les causes possibles des incidents disciplinaires, soit les facteurs sociodémographiques et les facteurs relatifs à l'histoire criminelle du délinquant.

Parmi les facteurs sociodémographiques, l'âge du détenu est le facteur le mieux établi dans les études sur la prédiction des incidents disciplinaires (Flanagan, 1983). Les plus jeunes détenus commettent un nombre plus important d'incidents disciplinaires (Cao, Zhao et Dine, 1997; Cooper et Werner, 1990; Cunningham et Sorensen, 2007; Flanagan, 1983; Gendreau et *coll.*, 1997; Goetting et Howsen, 1986; Mackenzie, 1987; Wooldredge, Griffin et Pratt, 2001). À la limite, un tel constat calque les conclusions des travaux portant sur la criminalité hors des murs de la prison (Hirschi et Gottfredsson, 1983). Mackenzie (1987) soutient que la fréquence des incidents disciplinaires augmente jusqu'à la fin de l'adolescence, pour ensuite diminuer graduellement. Après la trentaine, l'effet de l'âge semble s'être estompé. Plusieurs explications ont été proposées. Cohen (1976) suggère que les détenus moins âgés ont moins d'obligations sociales et de responsabilités familiales. Ils ont donc beaucoup moins à perdre lorsqu'ils contreviennent aux règles du milieu carcéral. De plus, ils semblent plus enclins à utiliser la violence comme méthode de résolution de problèmes (Greenberg, 1985). À l'inverse, la maturité entraîne une plus grande prudence face aux conflits et le développement d'attitudes prosociales (Greenberg, 1985).

Les études relatives aux caractéristiques ethnoculturelles indiquent généralement une relation significative entre ce facteur et les incidents disciplinaires (Cao et *coll.*, 1997; DeLisi et Munoz, 2003; Flanagan, 1983; Gendreau et *coll.*, 1997; Goeting et Howsen, 1986; Trulson, 2007; Woolredge, 1991; Woolredge et *coll.*, 2001). Les minorités ethniques font plus fréquemment l'objet de rapports d'incidents disciplinaires. Toutefois, certains suggèrent l'idée que ces minorités pourraient être soumises à une surveillance plus accrue des

gardiens (Goetting et Howsen, 1986). Tous n'arrivent cependant pas à la conclusion que l'appartenance ethnoculturelle est associée à une plus grande propension à être impliqué dans des incidents disciplinaires. Par exemple, les travaux de Finn (1995) portant sur le lien entre l'ethnie et les incidents disciplinaires selon leur gravité ne permettent pas de conclure à un tel lien, et ce, indépendamment des caractéristiques personnelles de détenus.

L'attention portée au phénomène des gangs en milieu carcéral, lesquels ont fréquemment une composante ethnoculturelle, est beaucoup plus récente. Hors des murs, les membres de gangs sont plus susceptibles de commettre des crimes violents que les non-membres (Curry, 2000; Miller et Decker, 2001). Ralph et Marquart (1991) observent les mêmes résultats en milieu carcéral. Les détenus affiliés aux gangs sont souvent décrits comme des individus plus agressifs. La plupart des études observent une relation positive entre l'affiliation aux gangs et les incidents disciplinaires (Cunningham et Sorensen, 2007; DeLisi, Berg et Hochstetler, 2004; Gaes, Wallace, Gilman, Klein-Saffran et Suppa, 2001; Griffin et Hepburn, 2006; Shelden, 1991; Trulson, 2007). Gaes, Wallace, Gilman, Klein-Saffran et Suppa (2001) constatent que l'affiliation aux gangs en milieu carcéral augmente la probabilité de commettre des incidents disciplinaires violents. De plus, les membres de gangs courent deux fois plus de risques d'avoir commis un total de cinq incidents disciplinaires et plus que les détenus non membres (Shelden, 1991).

Les résultats des études traitant de l'état civil du détenu donnent également lieu à des résultats équivoques. Plusieurs constatent que les détenus divorcés sont moins enclins à commettre des incidents disciplinaires indépendamment de la cible ou de la sévérité, tandis que les détenus célibataires le sont davantage pour les incidents impliquant un intervenant (Flanagan, 1983; Jiang et Fischer-Giorlando, 2002). À l'inverse, certains auteurs jugent que l'état civil n'exerce aucune influence sur le comportement des détenus en milieu carcéral (Cao et coll., 1997; Goetting et Howsen, 1986). Parmi les autres facteurs sociodémographiques, la consommation de drogues (DeLisi et Munoz, 2003; Gendreau et coll., 1997; Jiang et Fischer-Giorlando, 2002), un faible niveau de scolarité et d'employabilité (DeLisi et Munoz, 2003; Gendreau et coll., 1997;

Paterline et Petersen, 1999) sont statistiquement associés à la commission d'incidents disciplinaires.

Parmi les facteurs des théories de l'importation généralement utilisés pour comprendre et prédire les incidents disciplinaires, l'histoire criminelle occupe une place importante et figure parmi les prédicteurs les plus importants (Cooper et Werner, 1990; Cunningham et Sorensen, 2007; DeLisi et Munoz, 2003; Flanagan, 1983; Gendreau et *coll.*, 1997; Goetting et Howsen, 1986; Trulson, 2007; Winfree, Mays, Crowley et Peat, 1994; Woolredge et *coll.*, 2001). Les criminels de carrière ayant un lourd passé de condamnations et de violence, ainsi que des attitudes antisociales, sont ceux qui font le plus souvent l'objet de rapports d'incidents disciplinaires. Les détenus au lourd passé criminel, particulièrement ceux manifestant des attitudes antisociales ou procriminelles, sont plus enclins à contrevenir aux règles du milieu carcéral (Gendreau et *coll.*, 1997; Mills et Kroner, 2003; Paterline et Petersen, 1999). Mills et Kroner (2003) se sont penchés spécifiquement sur la question de la personnalité et des attitudes criminelles et leur lien avec la perpétration d'incidents disciplinaires. À l'aide du *Basic Personality Inventory* (Jackson, 1989), les auteurs ont étudié les résultats de 208 détenus provenant d'un pénitencier canadien. Le BPI est un questionnaire auto-rapporté contenant des mesures de psychopathologie, dont trois échelles portent sur l'orientation antisociale : l'échelle d'aliénation, celle d'impulsivité et celle des problèmes interpersonnels. Les résultats indiquent qu'un niveau élevé d'aliénation ($\beta=0,31$, $p<0,01$) et d'impulsivité ($\beta=0,21$, $p<0,05$) chez les détenus condamnés pour des crimes violents est associé à une augmentation de la probabilité d'incidents disciplinaires.

Alors que les éléments de carrière criminelle semblent fortement associés à la probabilité d'être impliqué dans un incident disciplinaire, certains ont cru bon d'étudier le lien entre le type de crime pour lequel le détenu a été condamné et les inconduites en milieu carcéral. Les résultats de Jiang et Fisher-Giorlando (2002) suggèrent que le fait d'être condamné pour des crimes contre la propriété augmente la probabilité de commettre des incidents disciplinaires impliquant un détenu. Par ailleurs, les détenus condamnés pour meurtre ou des crimes associés à la drogue sont plutôt impliqués dans la perpétration d'incidents violents (DeLisi et Munoz, 2003; Jiang et Fisher-Giorlando, 2002).

Étroitement lié à la nature du crime commis, le statut juridique du délinquant influence aussi la prévalence des incidents disciplinaires. Dans un établissement provincial du Québec, Ouimet (1993) a étudié les résultats de 301 individus traduits devant le comité de discipline. Il constate que les condamnés font plus fréquemment l'objet de rapports d'incidents disciplinaires. Les prévenus les surpassent uniquement pour les incidents relatifs aux dommages aux biens.

Bien que la contribution respective des modèles de l'importation de la privation semble notable, plusieurs ont reconnu la nécessité d'intégrer ces deux perspectives dans un modèle plus exhaustif (Thomas et Petersen, 1977; Thomas, Petersen et Zingraff, 1978). Les résultats des études précédentes suggèrent que les facteurs des deux modèles contribuent à expliquer l'adaptation des détenus au milieu carcéral et, par le fait même, à clarifier les incidents disciplinaires. La section suivante présente trois études intégratives qui ont traité de la contribution unique et combinée des deux approches.

Les études à vocation intégrative

Avec pour objectif de développer un modèle intégratif de l'agressivité en prison, Hochstetler et DeLisi (2005) ont étudié les données recueillies à l'aide de questionnaires auprès de 208 hommes en libération conditionnelle recrutés par le biais des maisons de transition. Tous les participants avaient été libérés dans les six derniers mois de l'étude et recevaient une compensation financière de 30 \$. Le modèle final de régression associait des facteurs relatifs au modèle de l'importation (le contrôle de soi, le tempérament impulsif, la prise de risque et les attitudes procriminelles) et au modèle de privation (le fait d'être témoin d'un incident, la participation dans une économie entre détenus, le niveau de sécurité de la prison et la perception du milieu carcéral). L'échelle des agressions physiques était basée sur la fréquence des altercations physiques avec un autre détenu et la possession d'une arme dans le but de commettre une agression. Les résultats indiquaient que la participation dans une économie entre détenus est l'unique prédicteur des agressions physiques ($\beta=0,42$, $p<0,10$). L'implication dans ce type d'économie en milieu carcéral augmente la probabilité de commettre des agressions physiques. De plus, ce facteur semble agir en tant que médiateur entre les facteurs issus du modèle de l'importation

(attitudes procriminelles et contrôle de soi) et les agressions physiques. Dans l'ensemble, les résultats suggèrent qu'il existe bel et bien des interactions entre les facteurs des deux modèles. La prédiction des incidents disciplinaires semble donc plus complexe que le simple modèle de l'importation ou de la privation.

Bien que les travaux de Hochstetler et DeLisi (2005) nous aient permis d'observer des effets d'interaction entre les deux modèles, certaines faiblesses méthodologiques dans l'élaboration de cette étude nous invitent à la plus grande prudence dans l'interprétation des résultats. D'une part, l'échantillon est composé de 208 détenus en libération conditionnelle dans les six derniers mois approchés dans leur maison de transition. Cet échantillon de participants volontaires génère de toute évidence un biais de sélection. Il est très probable que seuls les individus les plus motivés et ayant une attitude prosociale plus développée se sont proposé de participer. D'autre part, cette étude est rétrospective, elle s'expose donc à un important biais de rappel où les données recueillies ne seront pas consignées de manière systématique.

Pour leur part, Jiang et Fisher-Giorlando (2002) se sont intéressés à la contribution respective des modèles de privation et d'importation dans l'explication des différences entre les types d'incidents disciplinaires. Cette étude comprenait un échantillon de 431 rapports officiels d'incidents disciplinaires. Les incidents étaient regroupés selon leur cible et leur gravité. Les prédicteurs de cette étude sont issus des modèles de l'importation et de privation. Le modèle de privation comprend des facteurs tels que la durée de la sentence, la durée de la peine d'emprisonnement écoulé et le type de cellule occupée. De plus, 19 facteurs situationnels issus du modèle de privation sont aussi pris en considération. Parmi ceux-là, on trouve notamment l'endroit de l'incident, l'horaire quotidien des détenus et des caractéristiques relatives aux gardiens (l'âge, l'ethnie, l'ancienneté, l'état civil et le niveau de scolarité). Finalement, le modèle de l'importation regroupe 13 facteurs, dont l'ethnie, l'âge, le niveau de scolarité, le nombre d'enfants, l'état civil, le type de crime, le nombre d'antécédents criminels et l'abus de substances illicites. Les résultats de la régression logistique indiquent que les incidents impliquant un autre détenu sont prédits par le fait d'avoir commis des crimes contre la propriété ($\beta=1,24$, $p<0,05$), le fait d'être divorcé ($\beta=-3,42$, $p<0,01$), le moment (pendant

les temps libres $\beta=1,06$, $p<0,05$) et l'endroit de l'incident (corridor $\beta=2,52$, $p<0,01$ et aire de loisirs $\beta=2,16$, $p<0,01$). Donc, il y a plus d'incidents disciplinaires dans les corridors et les aires de loisirs pendant les temps libres du détenu. La durée de la sentence ($\beta=-0,28$, $p<0,05$), le fait d'être divorcé ($\beta=1,60$, $p<0,05$) et le moment de l'incident (pendant les temps libres $\beta=-0,678$, $p<0,05$ et pendant le travail $\beta=-0,733$, $p<0,05$) semblent quant à eux pouvoir annoncer les incidents impliquant un intervenant. En ce qui a trait aux incidents disciplinaires violents, ils sont prédits par l'endroit de l'incident (au travail $\beta=-1,16$, $p<0,05$ et dans la cellule $\beta=-1,05$, $p<0,05$), l'abus de drogues ($\beta=-0,197$, $p<0,05$) et le fait d'être divorcé ($\beta=-2,18$, $p<0,05$). Les facteurs des deux modèles semblent contribuer à la prédiction des incidents disciplinaires indépendamment de la sévérité et de la cible. Les résultats de cette étude confirment de nouveau l'importance de tenir compte à la fois des facteurs liés à la privation et de ceux liés à l'importation. Toutefois, certaines limites de cette étude doivent être notées. Premièrement, l'échantillon était constitué de délinquants provenant d'un seul établissement carcéral. Il est donc difficile de généraliser les résultats, car les caractéristiques de cette prison (on n'a qu'à penser au niveau de sécurité) peuvent avoir modulé les résultats (Franklin et coll., 2006). Deuxièmement, le petit nombre de sujets de même que le nombre élevé de variables utilisées simultanément dans les modèles de régression logistique nous forcent à interpréter les résultats avec prudence.

Comme c'est souvent le cas des domaines dans lesquels les études sont nombreuses sur une même question, une réorganisation des données par le biais d'une recension systématique est utile. Dans le cadre de leur méta-analyse portant sur un total de 39 études, Gendreau, Goggin et Law (1997) ont pu mesurer l'apport des différentes variables des modèles de privation et de l'importation. Les facteurs issus du modèle de l'importation étaient mesurés par neuf différentes dimensions, dont l'âge, l'ethnie, les attitudes procriminelles, les habiletés cognitives, les antécédents criminels, la détresse psychologique, la religiosité, les réalisations sociales et les facteurs liés à l'enfance. Les facteurs issus du modèle de privation étaient regroupés en trois dimensions, soit la surpopulation, les facteurs institutionnels et les éléments de la sentence du détenu. Les incidents disciplinaires étaient mesurés selon leur niveau de gravité (violent, non violent). Toutes les dimensions des deux modèles étaient

associées aux incidents disciplinaires, à l'exception de la religiosité. Pour le modèle de l'importation, l'âge et les attitudes procriminelles obtenaient les résultats les plus élevés avec un R moyen standardisé de -0,14 et de 0,13 respectivement, tandis que la dimension le plus souvent associée pour le modèle de privation était celle des facteurs institutionnels ($r=0,26$). Par ailleurs, les résultats de la méta-analyse indiquaient aussi que la force des prédicteurs ne varie pas en fonction de la sévérité de l'incident disciplinaire.

Le tableau I résume les principaux prédicteurs du modèle de privation et de l'importation utilisés dans les trois études intégratives précédentes.

Tableau 1 Prédicteurs utilisés dans les études intégratives

Prédicteurs	Hochstetler et DeLisi (2005)	Jiang et Fisher- Giorlando (2002)	Gendreau, Goggin et Law (1997)
Modèle de privation			
Surpopulation			+
Soutien et activités offerts			
Compétences administratives			
Caractéristiques des gardiens		0	
Ratio gardiens-détenus			+
Niveau de sécurité de la prison	0		+
Type de détention		0	
Durée de la sentence		+	+
Lieu de l'incident		+	
Moment de l'incident (date, mois)		0	
Facteurs situationnels	+	+	
Perception de la prison par détenu	0		
Modèle de l'importation			
Âge	0	0	+
Ethnie	0	0	+
État civil		+	+
Nombre d'enfants		+	
Niveau de scolarité		0	+
Emploi lors de l'arrestation			+
Revenu d'emploi			+
Âge à la première condamnation			
Antécédents criminels		0	+
Type de crime		+	+
Membre de gang			
Abus de substances		+	+
Attitude procriminelle	0		+

+ = facteurs significatifs 0 = facteurs non significatifs

La mesure du risque d'incidents disciplinaires

L'application pratique des notions acquises par le biais de la mise à l'épreuve des modèles de l'importation et de la privation est souvent la création d'un

instrument permettant d'identifier les délinquants le plus à risque de faire l'objet de rapports d'incidents disciplinaires. Une telle application permet, entre autres, de faciliter le classement sécuritaire et la répartition des énergies relatives à la surveillance. Les instruments (spécialisés et génériques) présentés dans la section suivante ont fréquemment été utilisés dans le cadre de l'évaluation du niveau de risque sécuritaire et la prédiction des incidents disciplinaires.

Le Risk Assessment Scale for Prison

Le *Risk Assessment Scale for Prison* (RASP) de Cunningham, Sorensen et Reidy (2005) est un instrument actuariel permettant de mesurer le niveau de risque d'incidents disciplinaires violents dans les prisons à sécurité maximale. Cet instrument fut construit à l'aide d'un échantillon de 1503 détenus admissibles à une libération conditionnelle, de 960 détenus condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité et de 132 détenus condamnés à mort. Ces détenus étaient incarcérés entre 1991 et 2002 au Centre correctionnel Potosi au Missouri. Les prédicteurs sont issus essentiellement du modèle de l'importation et comprennent des facteurs tels que l'âge, le niveau d'éducation, les antécédents criminels et le type de crime. La durée de la sentence est également utilisée comme prédicteur et correspond à un facteur du modèle de privation selon plusieurs études (Gendreau et *coll.*, 1997; Jiang et Fisher-Giorlando, 2002), car plus la sentence d'un détenu est longue, plus il subira l'effet des conditions normales et anormales du milieu carcéral. Les incidents disciplinaires violents comprennent le meurtre, les tentatives de meurtre, le viol ainsi que les agressions majeures et mineures accumulées sur une période de 11 ans.

Les résultats indiquent que l'âge est le prédicteur le plus puissant. Les détenus âgés de moins de 21 ans ($\beta=1,16$, $p<0,001$) commettent un plus grand nombre d'incidents violents pendant leur incarcération. Par ailleurs, le niveau de scolarité ($\beta=-0,573$, $p<0,001$), les antécédents criminels ($\beta=0,341$, $p<0,01$) et les crimes contre la propriété ($\beta=0,432$, $p<0,001$) permettaient de prédire significativement les incidents disciplinaires violents. Dans l'ensemble, le RASP donne une aire sous la courbe (AUC) ROC de 0,72, une prédiction qualifiée de modeste (Swets, 1988). La révision de cet instrument (Cunningham et Sorensen, 2006) avec un échantillon plus important de détenus ($n=13\ 341$) et

l'ajout de certains facteurs n'a cependant pas permis de voir augmenter la valeur du coefficient d'aire sous la courbe (AUC=0,65 à 0,71). Bien que le RASP soit une des seules initiatives visant à concevoir un instrument destiné à évaluer le risque sécuritaire, il comporte certaines limites. En effet, il ne prend en compte que des facteurs issus du modèle de l'importation, en laissant de côté ceux issus du modèle de privation. Un tel choix pourrait d'ailleurs expliquer en partie le fait que les modèles ne permettent d'atteindre que difficilement le seuil de 0,70. À ce sujet, une part des difficultés à prédire les incidents disciplinaires est possiblement due au fait que la variable dépendante ne différenciait pas la planification, le complot et la tentative d'acte violent.

Le Prison Environment Inventory

Alors que certains se sont attardés aux facteurs du modèle de l'importation pour évaluer le risque d'incidents disciplinaires, Wright (1985) a opté pour un instrument portant sur les facteurs de l'environnement carcéral. Le *Prison Environment Inventory* (PEI) fut créé dans le but de couvrir tout le champ théorique du modèle de privation. Il fut distribué de manière aléatoire à 900 détenus répartis dans cinq prisons à sécurité moyenne et cinq prisons à sécurité maximale de l'État de New York (Wright, 1985). Il comprend 48 échelles regroupées dans 8 différentes dimensions directement inspirées des travaux de Toch (1977) : l'intimité, la sécurité, le soutien, la rétroaction émotionnelle, la stimulation sociale, les activités et la liberté. Les dimensions relatives aux activités et à la rétroaction émotionnelle furent ultimement laissées de côté en raison de leur trop faible consistance interne. Dans une étude subséquente de Wright (1991), la validité prédictive du PEI fut par la suite mise à l'épreuve et bonifiée à l'aide de facteurs issus du modèle de l'importation (l'âge, les antécédents criminels, le niveau de scolarité) et une mesure de personnalité (MMPI). Les incidents disciplinaires comprenaient le refus d'obéir et les incidents de violence physique. Les analyses de régression indiquaient que le temps écoulé en prison depuis l'arrivée du délinquant ($\beta=-0,03$, $p<0,001$), de même que les dimensions du soutien ($\beta=-4,01$, $p<0,01$) et des activités ($\beta=-1,92$, $p<0,01$) du PEI étaient les principaux prédicteurs significatifs des incidents disciplinaires. Les détenus nouvellement arrivés étaient plus souvent impliqués dans des incidents disciplinaires. Par ailleurs, les délinquants détenus dans un milieu plus soutenant, avec différents programmes et activités

offerts, avaient moins tendance à faire l'objet de rapports d'incidents disciplinaires. Ces observations soutiennent elles aussi l'idée d'une variance unique des facteurs du modèle de l'importation et de la privation.

Ces résultats sommaires indiquent clairement que chacun de ces deux instruments ne couvre qu'une partie des prédicteurs généralement associés aux risques d'incidents disciplinaires. Puisque les prédicteurs associés sont relativement similaires aux facteurs de risque utiles afin de prédire la récidive criminelle générale, et que l'implantation d'un outil propre à la gestion du risque sécuritaire est onéreux, certains se sont penchés sur l'utilité d'instruments génériques pour prédire le risque d'incidents disciplinaires.

Outils génériques

Le nombre d'échelles et d'instruments génériques utilisés pour prédire les incidents disciplinaires est relativement élevé. Cependant, quatre d'entre eux ont fait l'objet d'une attention plus particulière : la PCL-R, le VRAG, le MMPI et le LSI-R.

La PCL-R

L'échelle de psychopathie de Hare (2003) est une échelle qui permet d'évaluer les traits de la personnalité psychopathique. Il contient 20 items qui sont codés sur une échelle de trois points (0 = absent; 1 = possibilité ou partiellement présent; présent = 2). Le total varie de 0 à 40. Elle est devenue rapidement l'outil par excellence pour mesurer le niveau de psychopathie chez les délinquants. La PCL-R contient au moins deux facteurs distincts, soit un facteur interpersonnel caractérisé par une personnalité manipulatrice et détachée émotionnellement, et un facteur antisocial, caractérisé par un mode de vie impulsif et délinquant. En raison du lien entre la psychopathie, la violence et la trajectoire criminelle, la PCL-R a souvent été utilisée comme instrument visant à prédire la récidive générale et violente. Deux méta-analyses rapportent une corrélation variant de 0,21 à 0,26 entre les résultats à la PCL-R et la récidive générale et violente (Gendreau, Goggin et Smith, 2002; Walters, 2003). Le facteur 2 (style de vie antisocial et instable) de la psychopathie est plus fortement associé à la récidive dans la grande majorité des études (Walters, 2003). La psychopathie étant une composante cruciale dans le comportement

criminel, certains sont même allés jusqu'à l'inclure comme une composante à part entière de leur propre instrument actuariel. Le VRAG (Quinsey, Harris, Rice et Cormier, 1998) et la HCR-20 (Webster, Douglas, Eaves et Hart, 1997) font partie de ces instruments.

En ce qui a trait à la prédiction des incidents disciplinaires par la PCL-R, les résultats sont mitigés (Edens, Poythress et Lilienfeld, 1998). Bien que plusieurs aient été en mesure d'établir une relation significative entre la psychopathie et les incidents disciplinaires violents (Edens, Poythress et Lilienfeld, 1999; Serin, 1991), d'autres (Young, Justice et Erdberg, 2004; Endrass, Rossegger, Urbaniok, Laubacher et Vetter, sous presse) n'ont pas été en mesure d'observer une telle relation. Endrass et ses collègues (sous presse) ont étudié le lien éventuel entre la psychopathie et les incidents disciplinaires auprès d'un échantillon de 113 détenus condamnés pour des crimes violents ou sexuels. Les données concernant les incidents disciplinaires provenaient des dossiers carcéraux officiels. Ils ont constaté une association non significative entre le facteur 1, le facteur 2, le résultat total au PCL-R et les incidents disciplinaires impliquant de la violence physique. Néanmoins, leurs résultats indiquent une prédiction modeste des incidents impliquant de la violence verbale par le facteur 1 (AUC = 0,70) et le résultat total au PCL-R (AUC = 0,69). Pour leur part, Walters, Duncan et Geyer (2003) suivent 185 détenus fédéraux pendant deux ans. Avec une définition plus large des incidents disciplinaires (incluant les incidents d'agressions physiques et verbales), ils observent seulement une modeste association statistique avec un r de 0,11 et un AUC de 0,58.

Les résultats de la méta-analyse de Walters (2003) portant sur une douzaine d'études prospectives indiquent une corrélation moyenne standardisée de l'ordre de 0,12 pour le facteur 1 (traits affectifs et interpersonnels) et de 0,22 pour le facteur 2 (style de vie antisocial et instable) avec les incidents disciplinaires violents. Pour les incidents non violents, des résultats similaires sont observés, soit un r standardisé moyen de 0,14 et 0,21 respectivement.

En somme, le niveau de psychopathie ne semble que faiblement associé à la commission d'incidents disciplinaires. Les psychopathes sont habituellement dotés d'un niveau élevé d'adaptation pour faire face à la vie quotidienne.

Certains travaux indiquent par exemple qu'ils sont parmi ceux qui s'adaptent le mieux aux différents programmes de traitement auxquels ils sont soumis, et sont souvent perçus comme ceux qui ont le mieux atteint les objectifs de traitement. Ce sont ceux qui ont également les taux de récurrence les plus élevés. Par ailleurs, il est possible que l'association entre le niveau de psychopathie et le risque d'incidents disciplinaires soit fonction de la nature du milieu carcéral, un aspect relatif aux facteurs contextuels. En effet, plusieurs éléments suggèrent que les détenus à forte tendance psychopathique, dans certains contextes carcéraux, pourraient facilement adopter une façade de normalité et, par le fait même, se plier aux exigences du milieu carcéral.

Le VRAG

Le *Violence Risk Appraisal Guide* (Harris, Rice et Quinsey, 1993) fut conçu afin de prédire la récurrence violente. Il fut initialement validé avec un échantillon de 618 hommes suivis entre 7 et 10 ans dans un hôpital à sécurité maximum. Il fut également validé avec des détenus non psychiatisés (Loza et Dhaliwa, 1997). Cet instrument contient des variables démographiques, psychologiques et de carrière criminelle. Kroner et Mills (2001) ont testé la validité prédictive du VRAG en lien avec les incidents disciplinaires. Leur étude portait sur un suivi de 8 mois de 98 détenus canadiens. Les incidents disciplinaires étaient regroupés selon leur sévérité, soit les incidents majeurs (émeutes, menaces, utilisation de drogues et d'alcool, assauts, refus d'obtempérer à un ordre direct) et les incidents mineurs (tenue vestimentaire inappropriée, non-respect d'un officier et des directives). Les résultats ont permis de révéler une relation modérée entre les incidents mineurs ($r=0,40$), majeurs ($r=0,26$) et les scores au VRAG (duquel on a retiré l'item de la PCL-R). Les analyses de courbe ROC indiquent une prédiction modeste à modérée avec des indices AUC de 0,76 pour les incidents mineurs et de 0,63 pour les incidents majeurs.

Le MMPI

Le *Minnesota Multiphasic Personality Inventory* (Butcher, Dahlstrom, Graham, Tellegen et Kaemmer, 1989) est un questionnaire d'auto-évaluation visant à étudier la psychopathologie. Cet inventaire contient 3 échelles d'attitude et 10 échelles de personnalité pathologique : Hypochondrie, Dépression, Hystérie,

Personnalité psychopathique, Masculinité-féminité, Paranoïa, Psychasthénie, Schizophrénie, Hypomanie et Introversiion sociale. Grâce à sa simplicité d'administration, le MMPI est largement utilisé dans le milieu carcéral et psychiatrique. La méta-analyse de Gendreau et *coll.* (1997) indique que l'association entre les échelles du MMPI et les incidents disciplinaires est pour le moins modeste, comme en témoigne une taille d'effet de 0,07.

Le LSI-R

Le *Level of Service Inventory – Revised* est un instrument actuariel permettant d'évaluer les besoins et les facteurs de risque du contrevenant afin de faciliter les décisions des intervenants quant à son traitement et à son niveau de supervision (Andrews et Bonta, 1995). Il contient 54 items statiques et dynamiques compris dans 10 dimensions : histoire criminelle, éducation et emploi, famille et état civil, loisirs et passe-temps, relations sociales, abus d'alcool et de drogues, attitudes procriminelles, patterns antisociaux, adaptation et situation financière. Depuis sa création, cet instrument a prouvé sa validité et sa fidélité dans la prédiction du risque de récidive (Hollin et Palmer, 2006). Le LSI-R semble surpasser l'ensemble des autres outils actuariels et les inventaires de personnalité (Gendreau et *coll.*, 1997) dans la prédiction des incidents disciplinaires. Cet instrument obtient des corrélations plus élevées que les autres instruments de 74% à 86% des fois (Gendreau et *coll.*, 1997). Généralement, la corrélation entre le LSI-R et les incidents disciplinaires se situe entre 0,26 à 0,39 selon les travaux de Bonta (1989) et Bonta et Montiuk (1987).

Dans la même veine, Kroner et Mills (2001) ont comparé auprès d'un échantillon de 97 détenus la validité prédictive de cinq instruments actuariels génériques (la PCL-R, le LSI-R, la HCR-20 de Webster, Eaves, Douglas, Wintrup [1995], le VRAG et le *Lifestyle Criminality Screening Form* [LCSF] de Walters, White et Denney [1991]) par rapport aux incidents disciplinaires. Pour la prédiction des incidents disciplinaires mineurs, le VRAG obtient l'indice AUC le plus élevé (AUC=0,76), tandis que le LCSF obtient le plus faible (0,61). Les trois autres instruments obtiennent des indices d'aire sous la courbe ROC de 0,68 pour la HCR-20, de 0,66 pour le LSI-R et la PCL-R. Les résultats d'aire sous la courbe ROC pour les incidents disciplinaires majeurs étaient

généralement plus faibles que les résultats des incidents mineurs. Les deux seuls instruments franchissant la barre des 0,60 sont le VRAG et le LSI-R avec des indices AUC de 0,63 et 0,61 respectivement. Ces résultats indiquent que le LSI-R et le VRAG semblent être les instruments les plus précis dans la prédiction des incidents disciplinaires contre la personne. Par contre, aucun instrument ne s'est réellement démarqué. La grande similitude entre les items de chacun des instruments peut en partie expliquer de tels résultats.

Les travaux sur la prédiction des incidents disciplinaires semblent connaître un essor important, tel qu'en témoigne un nombre croissant de publications. Toutefois, plusieurs limites devront éventuellement être corrigées, notamment en ce qui a trait à l'échantillonnage, à la mesure, à la procédure et aux choix de stratégies analytiques, afin de bonifier la gestion de tels incidents.

Les limites associées à la prédiction des incidents disciplinaires

L'une des premières limites des travaux sur les incidents disciplinaires est la taille et la représentativité des échantillons utilisés. En effet, les choix échantillonnaires deviennent rapidement des limites directes aux conclusions des auteurs, nuisent à la capacité de généralisation et minent souvent leur crédibilité (Miles et Huberman, 2003). Deux tendances se dégagent des études traitant des incidents disciplinaires : d'une part, des études comprenant un vaste échantillon avec des mesures génériques et souvent peu détaillées (par ex. Cunningham et Sorensen, 2007; Tischler et Marquart, 1989; Toch et Adams, 1987); d'autre part, des études comprenant de petits échantillons avec des mesures spécifiques plus fines (par ex. Kroner et Mills, 2001; Zamble, 1992). Les résultats de ces dernières études sont habituellement difficiles à généraliser à d'autres contextes à cause de la taille et des caractéristiques spécifiques de l'échantillon. Compte tenu de l'interaction entre les caractéristiques de l'institution, notamment le niveau de sécurité (Gendreau et coll., 1997), la même limite s'applique aux études ayant un échantillon provenant d'une seule institution carcérale (Jiang et Fischer-Giorlando, 2002; Paterline et Petersen, 1999; Thomas et Foster, 1973).

Différentes limites sont quant à elles relatives à la mesure des incidents disciplinaires. Compte tenu de la faible prévalence des incidents violents, plusieurs ont opté pour un traitement indifférencié des divers types d'incidents disciplinaires (par ex. Hochstetler et DeLisi, 2005; Van Voorhis, 1994 ; Walters, 2003; Woolredge et *coll.*, 2001). En faisant de la sorte, il est impossible d'obtenir des informations sur les différents facteurs associés aux incidents disciplinaires selon leur sévérité ou leur cible. Finalement, certains travaux sur la prédiction des incidents disciplinaires basés sur une étude des dossiers ne parviennent pas à situer précisément dans le temps le moment de l'événement. Par exemple, dans l'étude de Wright (1991), la collecte des données concernant les incidents disciplinaires s'est faite à partir de dossiers, remontant jusqu'à trois ans avant l'étude. Ces incidents se sont déroulés la plupart du temps bien avant la passation des questionnaires par les détenus. Il devient alors particulièrement difficile de reconstituer la séquence des événements. De plus, une contamination des prédicteurs devient possible, puisque l'incident disciplinaire peut survenir bien avant la mesure des prédicteurs. En d'autres termes, l'ordre causal est inversé dans la mesure où l'incident disciplinaire ou l'acte de violence contribue à la détérioration du climat.

Conclusion

Les incidents disciplinaires sont associés à un large éventail de conséquences à court et à long terme touchant le délinquant, son environnement et le système de justice. Une évaluation juste du risque associé à de tels incidents, une saine gestion de ces derniers et leur réduction éventuelle sont généralement associées à une réduction importante des coûts financiers et humains qui les sous-tendent (Lovell et Jemelka, 1996).

Deux modèles principaux sont utilisés dans l'explication des incidents disciplinaires, soit le modèle de privation et celui de l'importation. Les études du modèle de privation s'intéressent à l'influence des caractéristiques environnementales du milieu carcéral sur les comportements des détenus, tandis que les études du modèle de l'importation expliquent ces comportements par les caractéristiques individuelles des détenus avant leur incarcération. Les résultats des études intégratives démontrent que les facteurs de ces deux modèles contribuent à la prédiction des incidents disciplinaires. L'âge, les

antécédents criminels, les attitudes procriminelles, le niveau de sécurité et la surpopulation sont généralement les prédicteurs les plus utilisés dans l'étude du risque d'incidents disciplinaires. En ce qui concerne les outils à la disposition des praticiens, les travaux sur la validité prédictive indiquent que les instruments génériques obtiennent des performances équivalentes aux instruments spécifiquement conçus pour évaluer le risque pour la sécurité et prédire les incidents disciplinaires.

La recension des écrits du présent mémoire a permis de faire état des principaux travaux sur la prédiction des incidents disciplinaires et la gestion du risque en établissement de détention. Il nous a permis essentiellement de constater l'utilité du LSI-R dans la prédiction des incidents disciplinaires et de souligner des limites importantes en rapport avec l'étude de ces incidents. Le premier article de ce mémoire évalue quant à lui l'efficacité du LS/CMI et la contribution des modèles de le l'importation et de privation dans la prédiction des différents types d'incidents disciplinaires. La variable dépendante des incidents est séparée en cinq groupes selon la nature et la cible, soit les incidents de violence physique et de violence verbale, les incidents non violents, ainsi que ceux impliquant un codétenu ou un intervenant.

Chapitre II
Premier article

L'évaluation de la validité prédictive du LS/CMI et de la contribution des approches de privation et d'importation dans la prédiction des incidents disciplinaires

Thibault Charton, B.Sc.
Candidat à la maîtrise, École de Criminologie
et
Jean-Pierre Guay, Ph.D.
Professeur adjoint, École de Criminologie

Avec un problème de surpopulation carcérale dans les établissements de détention du Québec, il existe un besoin d'améliorer la précision de la gestion du risque des incidents disciplinaires et, par le fait même, la prise de décisions qui y sont associée. Cet article cherche à tester la validité prédictive du LS/CMI en lien avec les incidents disciplinaires selon leur cible et leur nature. Par ailleurs, la contribution des modèles de l'importation et de privation dans la prédiction des incidents disciplinaires est également évaluée. Avec un échantillon de 934 détenus condamnés à une peine correctionnelle de plus de six mois, les résultats confirment l'efficacité du LS/CMI dans la prédiction des incidents disciplinaires, et ce, indépendamment de leur nature ou de leur cible. Une étude plus attentive des indices de spécificité semble indiquer un apport considérable des facteurs des modèles de privation et de l'importation à la prédiction du LS/CMI.

Mots-clés : incidents disciplinaires, prison, LS/CMI

Bien que la question de la prise en charge des délinquants en soit une qui est intrinsèquement délicate, plusieurs s'entendent pour dire que les prisons sont désormais plus difficiles à gérer (Dilulio, 1991; Gendreau, Goggins et Law, 1997). L'une des principales causes de cette difficulté est assurément le phénomène de surpopulation carcérale, lequel a atteint un sommet vers la fin des années 1990 au Québec (Landreville et Charest, 2004). Le taux d'occupation dans les établissements de détention du Québec a augmenté d'approximativement 20% depuis les 20 dernières années (Landreville et Charest, 2004). Afin de répondre à cette situation, les administrateurs carcéraux ont procédé à des modifications de l'environnement physique. Les cellules furent converties afin d'accueillir jusqu'à trois détenus, et bien souvent les salles communes furent transformées en dortoirs. Plus la population carcérale a tendance à augmenter, plus les conditions de vie à l'intérieur des prisons se dégradent et le climat de tension s'intensifie. Dans ces conditions, le

nombre d'incidents graves de sécurité, comprenant le meurtre, les évasions, la séquestration et la prise d'otages, est passé de 86 à 109, et le nombre de voies de faits, de 756 à 911 dans les établissements de détention du Québec entre 2004 et 2007 (Services Correctionnels du Canada, 2007). À cet égard, le contrôle des détenus en milieu carcéral est donc essentiel afin de réduire les coûts humains et économiques associés à la commission d'incidents disciplinaires (Goetting et Howsen, 1986; Lovell et Jemelka, 1996).

D'un point de vue économique, les frais médicaux, administratifs et sécuritaires (transfert, isolement) relatifs à la réponse aux incidents disciplinaires atteignent des sommes substantielles, payées par l'État et les contribuables. Il y a déjà plus de 10 ans, Lovell et Jemelka (1996) estimaient que le traitement d'un incident disciplinaire violent revenait à environ 1000 \$ par incident aux États-Unis. D'un point de vue humain, les incidents disciplinaires peuvent nuire au bien-être et à la santé des détenus et des membres du personnel carcéral (Wooldredge, 1991; Goetting et Howsen, 1986; O'Donnell et Edgar, 1998). Ces incidents entraînent des conséquences pouvant aller du stress lié au séjour dans un milieu instable aux blessures physiques nécessitant une intervention médicale. Ce sont ces implications, du moins en partie, qui ont poussé plusieurs chercheurs à s'intéresser à la question des incidents disciplinaires et aux facteurs qui y sont associés.

Les études relatives aux comportements déviants en milieu carcéral ont été influencées par deux modèles explicatifs souvent présentés comme étant en opposition. D'une part, le modèle de privation explique les comportements des détenus par leur réaction à l'environnement carcéral. D'autre part, le modèle de l'importation soutient plutôt que les valeurs et les normes du détenu avant son incarcération, de même que ses caractéristiques personnelles, détermineront sa conduite une fois incarcéré.

Les premières études sur l'adaptation des détenus se sont intéressées essentiellement à l'impact des caractéristiques de l'environnement carcéral, telles que la surpopulation et le niveau de sécurité, sur le comportement des détenus. Le modèle de privation découle directement des travaux de Clemmer (1958) sur la prisonnérification. Ce processus désigne la sous-culture formée

par les détenus en réaction au milieu carcéral. Selon le modèle de privation, les incidents disciplinaires dans lesquels les détenus sont impliqués sont provoqués par la nature oppressive et restrictive des propriétés inhérentes au milieu carcéral. Ces propriétés sont définies principalement par une surveillance omniprésente, le retrait des libertés individuelles des détenus et leur soumission absolue aux règles du milieu carcéral (Sykes, 1958). Les détenus, affligés par les maux de l'incarcération, vont adopter les valeurs de la sous-culture des détenus afin de réduire les souffrances de la privation (Sykes, 1958). Les valeurs de cette sous-culture entrent en conflit avec les règles de la prison, et par le fait même, favorisent l'émergence de comportements déviants chez certains détenus (Wright, 1991). Par conséquent, les chercheurs qui s'inspirent du modèle de privation s'intéressent principalement aux caractéristiques de l'expérience carcérale qui contribuent au sentiment d'oppression éprouvé par les détenus. Les facteurs relatifs à ce modèle sont généralement issus des caractéristiques des intervenants, des circonstances entourant l'incident et de l'environnement physique du milieu carcéral.

Le phénomène de surpopulation a fait l'objet d'étude de plusieurs travaux inspirés du modèle de privation. Les résultats concernant l'effet de la surpopulation sur les incidents disciplinaires semblent cependant mitigés. La plupart observent une relation positive des effets de la surpopulation sur les incidents disciplinaires (Gaes et McGuire, 1985; Gendreau *et coll.*, 1997; Megargee, 1976; Reisig, 2002; Wooldredge *et coll.*, 2001). Leurs résultats confirment en quelque sorte que la surpopulation entraîne une diminution de l'intimité et de l'espace, ainsi qu'une augmentation des occasions et de la proximité entre les détenus, accentuant par le fait même le climat de tension. Néanmoins, certains constatent l'effet inverse (Gaes et McGuire, 1985; Tartaro, 2002), lequel se traduit par une réduction des incidents disciplinaires en contexte de surpopulation. Rubback et Carr (1993) émettent l'hypothèse selon laquelle une augmentation du taux d'occupation diminuerait la consignation systématique des incidents disciplinaires par les agents correctionnels.

La commission d'incidents disciplinaires varierait aussi en fonction de la durée de la peine du détenu. Les travaux portant sur la durée de la sentence présentent eux aussi des résultats divergeant quant à la force et au sens de la

relation. Les travaux de Flanagan (1980) ainsi que ceux de Toch et Adams (1989) en arrivent à la conclusion que les détenus condamnés à une peine plus courte font plus fréquemment l'objet de rapports d'incidents disciplinaires. Cependant, les résultats de la méta-analyse de Gendreau et ses collègues (1997) indiquent plutôt le contraire. Certains, comme Flanagan (1980), évoquent l'idée que les détenus purgeant une peine plus longue chercheraient davantage à respecter les règles et les gardiens pour faciliter leur séjour.

Les études relatives aux théories de privation rapportent aussi une relation significative entre les facteurs situationnels et les incidents disciplinaires. On qualifie habituellement de facteurs situationnels les facteurs qui permettent de répondre à trois questions spécifiques : où ? quand ? et avec qui ? Les travaux de Steinke (1991) et ceux de Jiang et Fisher-Giorlando (2002) suggèrent que le moment et le lieu de l'incident influent sur la commission des incidents disciplinaires. Les lieux transitoires (corridors et halls) semblent être le théâtre d'un nombre plus important d'incidents.

La surpopulation, la durée de la peine et les facteurs situationnels sont parmi les principaux facteurs du modèle de privation utilisés dans la prédiction des incidents disciplinaires. Par ailleurs, d'autres facteurs semblent aussi contribuer à cette prédiction : les compétences administratives des employés de la prison (Dilulio, 1987, 1991; McCorkle, Miethe et Drass, 1995), le niveau de sécurité de l'établissement (McCorkle *et coll.*, 1995; Gendreau *et coll.*, 1997) et la composition ethnoculturelle des membres du personnel (McCorkle *et coll.*, 1995).

Les travaux inspirés du modèle de privation ont cependant été sévèrement critiqués par plusieurs. Depuis les observations de Clemmer (1958), le milieu carcéral a beaucoup changé. La prison moderne n'est plus dépeinte comme une institution totalitaire complètement fermée à la réalité extérieure (Farrington, 1992). Zamble (1992) constate que la plupart des détenus gardent contact avec leurs proches pendant toute la durée de leur incarcération. Le nombre de visites et de lettres reçues reste stable à travers le temps. Ces contacts permettent aux détenus de rester connectés à la réalité extérieure. Par ailleurs, les maux de l'incarcération semblent exercer une influence moins

grande sur les détenus que les auteurs du modèle de la privation semblaient le croire. Les travaux de Bonta et Gendreau (1990) indiquent que l'emprisonnement à long terme et les mesures sécuritaires comme l'isolement occasionnent peu d'impacts négatifs graves sur la santé physique ou émotionnelle des détenus.

Les travaux inspirés du modèle de l'importation s'intéressent quant à eux à l'influence des caractéristiques personnelles, des valeurs, des expériences et de la socialisation du détenu avant son incarcération sur les probabilités d'être impliqué dans des incidents disciplinaires. "L'incarcération se présente comme une étape normale durant laquelle les orientations du délinquant lui seront dictées par les apprentissages faits au cours des années précédentes" (Lemire, 1994, p.48). Les caractéristiques personnelles du détenu sont donc mises en place à l'intérieur de la prison et modèleront ses comportements (Irwin et Cressey, 1962). Déjà en 1962, Irwin et Cressey estimaient que les individus jugés à haut risque hors des murs étaient les plus susceptibles de commettre des comportements déviants pendant leur incarcération. La plupart des travaux portant sur les facteurs liés à l'importation se sont surtout penchés sur l'effet de l'âge, de l'affiliation à un groupe criminel et des antécédents criminels sur la probabilité de faire l'objet de rapports d'incidents disciplinaires.

L'âge des contrevenants figure parmi les facteurs les plus couramment associés au crime (Farrington, 1986). La plupart attribuent aux jeunes adultes la grande majorité des crimes violents en société (Hirschi et Gottfredsson, 1983). Cette observation s'applique également au milieu carcéral. Les jeunes détenus font plus souvent l'objet de rapports d'incidents disciplinaires (Cao, Zhao et Dine, 1997; Cooper et Werner, 1990; Cunningham et Sorensen, 2007; Flanagan, 1983; Gendreau *et coll.*, 1997; Goetting et Howsen, 1986; Mackenzie, 1987; Wooldredge, Griffin et Pratt, 2001). Pour Cohen (1976), les jeunes détenus ont moins d'obligations et souvent aucune expérience du milieu carcéral. Par conséquent, ils se soucieraient peu des conséquences de leurs comportements, et régleraient généralement leurs conflits par la violence (Wilson et Herrnstein, 1985).

Les études concernant l'affiliation à un gang et son association aux incidents disciplinaires sont quant à elles beaucoup plus récentes. Plusieurs constatent cependant que les membres de gangs sont plus enclins à commettre des actes menant à des rapports d'incidents disciplinaires (Cunningham et Sorensen, 2007; DeLisi, Berg et Hochstetler, 2004; Gaes, Wallace, Gilman, Klein-Saffran et Suppa, 2001; Griffin et Hepburn, 2006; Shelden, 1991; Trulson, 2007). Par ailleurs, les travaux de Gaes, Wallace, Gilman, Klein-Saffran et Suppa, (2001) indiquent que l'affiliation à un gang est associée à une augmentation de la probabilité d'incidents disciplinaires, et ce, indépendamment des caractéristiques personnelles de ses auteurs (dont la race) et de la sévérité des incidents.

Les études relatives aux antécédents criminels et aux attitudes antisociales indiquent généralement une relation significative entre la gravité de la carrière criminelle et la probabilité de faire l'objet de rapports d'incidents disciplinaires (Cooper et Werner, 1990; Cunningham et Sorensen, 2007; DeLisi et Munoz, 2003; Flanagan, 1983; Gendreau *et coll.*, 1997; Goetting et Howsen, 1986; Trulson, 2007; Winfree, Mays, Crowley et Peat, 1994; Woolredge *et coll.*, 2001). Les criminels de carrière, particulièrement ceux manifestant des attitudes antisociales, font plus fréquemment l'objet de tels rapports. Cette relation indique aussi la pertinence de se pencher sur le lien entre les incidents disciplinaires et le type de crimes pour lequel le détenu a été condamné. À titre d'exemple, le fait d'être condamné pour un crime contre la propriété semble associé à une forte probabilité d'incidents disciplinaires (Jiang et Fisher-Giorlando, 2002).

Parmi les autres facteurs relatifs au modèle de l'importation fréquemment pris en compte dans l'étude des incidents disciplinaires, la consommation de drogues (DeLisi et Munoz, 2003; Gendreau *et coll.*, 1997; Jiang et Fisher-Giorlando, 2002), un faible niveau de scolarité et d'employabilité (DeLisi et Munoz, 2003; Gendreau *et coll.*, 1997; Paterline et Petersen, 1999) et le fait d'appartenir à une minorité ethnoculturelle (Cao *et coll.*, 1997; DeLisi et Munoz, 2003; Flanagan, 1983; Gendreau *et coll.*, 1997; Goeting et Howsen, 1986; Trulson, 2007; Woolredge, 1991; Woolredge *et coll.*, 2001) figurent parmi les prédicteurs statistiquement associés à la commission d'incidents disciplinaires.

Plusieurs ont rapidement reconnu la complémentarité des modèles de la privation et de l'importation (Thomas et Petersen, 1977; Thomas, Petersen et Zingraff, 1978). L'intégration des deux perspectives dans un modèle plus exhaustif semble dorénavant incontournable. Dans le cadre de leurs travaux portant sur 186 détenus américains ayant fait l'objet de 431 rapports disciplinaires, Jiang et Fisher-Giorlando (2002) ont évalué la contribution respective de ces deux modèles dans l'explication des différences entre les types d'incidents disciplinaires selon leur gravité et leur cible. Leurs résultats indiquent que l'état civil et le moment de l'incident (pendant les temps libres) prédisent les incidents disciplinaires indépendamment de la cible (codétenu, intervenant ou gardien). En ce qui a trait aux incidents violents, leurs résultats indiquent que l'endroit de l'incident (dans les lieux de travail ou de temps libre), l'abus de drogues, le fait d'être père d'un enfant et le fait d'être marié sont parmi les meilleurs prédicteurs.

Avec pour objectif de mesurer l'apport respectif des facteurs de privation et de l'importation, Gendreau, Goggin et Law (1997) ont réalisé une méta-analyse comprenant un total de 39 études. Les incidents disciplinaires étaient regroupés selon leur sévérité (violents et non violents). Les résultats révèlent que l'âge ($r=-0,14$, $p<0,05$), les attitudes procriminelles ($r=0,13$, $p<0,05$), les caractéristiques de la prison ($r=0,26$, $p<0,05$) et de la peine ($r=0,12$, $p<0,05$) sont parmi les facteurs les plus fortement associés aux incidents disciplinaires violents et non violents. À l'instar de Thomas et ses collègues (1978), les travaux de Gendreau et ses collaborateurs soutiennent l'idée d'une contribution des modèles de privation et d'importation dans la prédiction des incidents disciplinaires.

L'application pratique des notions acquises par le biais de la mise à l'épreuve des différents modèles est souvent la création d'un instrument permettant d'identifier les délinquants les plus à risque de faire l'objet de rapports d'incidents disciplinaires. Ces instruments facilitent le classement sécuritaire et la répartition des énergies relatives à la surveillance. Différents outils ont été conçus afin d'évaluer le risque d'incidents disciplinaires. Parmi les plus utilisés, on trouve le *Risk Assessment Scale for Prison* (RASP) de Cunningham, Sorensen et Reidy (2005). Cet instrument actuariel fut créé spécifiquement pour

la prédiction des incidents disciplinaires violents. Les travaux de conception et de validation de l'outil indiquent que le RASP obtient un coefficient d'aire sous la courbe (AUC) ROC de 0,72. Puisque l'adaptation et l'implantation d'un nouvel instrument est un processus long et onéreux, plusieurs ont cru bon de tester l'utilité d'outils génériques pour prédire les incidents disciplinaires.

Les travaux de Gendreau et ses collègues (1997) suggèrent que le *Level of Service Inventory-Revised* (LSI-R) est probablement l'instrument le plus précis parmi un ensemble d'outils et de tests génériques dans la prédiction d'incidents disciplinaires. Par exemple, alors que les résultats de l'association entre les meilleures échelles du MMPI et les incidents disciplinaires indiquent une modeste association statistique avec un r de 0,11, le LSI-R obtient un r de 0,23. Par ailleurs, cet instrument obtient des corrélations plus élevées que les autres instruments dans la très grande majorité des cas (Gendreau *et al.*, 1997). Pour leur part, Kroner et Mills (2001) ont comparé la validité prédictive de cinq outils génériques à l'aide d'un seul et même échantillon par rapport aux incidents disciplinaires majeurs et mineurs. Les résultats des analyses de courbe ROC indiquent là encore que le VRAG et le LSI-R sont les deux meilleurs instruments pour prédire les incidents majeurs, quoiqu'ils n'obtiennent que des indices AUC très modestes de 0,63 et 0,61.

La prédiction des incidents disciplinaires semble être un champ d'études florissant, tel qu'en témoigne un nombre croissant de publications. Néanmoins, elle demeure une entreprise complexe, et l'état actuel des travaux suggère un nombre important de limites (Charton et Guay, sous presse). Parmi les plus importantes, on trouve l'utilisation d'échantillons restreints (par ex. Kroner et Mills, 2001; Zamble, 1992), parfois même comportant des biais de sélection importants (par ex. Jiang et Fischer-Giorlando, 2002; Thomas et Foster, 1973; Paterline et Petersen, 1999), une mesure peu détaillée des incidents disciplinaires (par ex. Woolredge *et coll.*, 2001; Walters, 2003; Hochstetler et DeLisi, 2005; Van Voorhis, 1994), voire une confusion dans la séquence temporelle des événements (par ex. Wright, 1991).

Le présent article visera deux objectifs distincts mais liés. Dans un premier temps, nous testerons la validité prédictive du LS/CMI en lien avec les incidents

disciplinaires. Dans un deuxième temps, cet article testera la contribution respective des modèles de privation et de l'importation dans la prédiction des incidents disciplinaires.

Méthodologie

Participants

L'échantillon consiste en 934 détenus incarcérés au Service correctionnel du Québec (SCQ) entre janvier 2007 et décembre 2007. Le SCQ prend en charge tous les délinquants ayant fait l'objet d'une peine correctionnelle de deux ans moins un jour. Chacun devait répondre à l'une ou l'autre des trois conditions suivantes : être condamné à une peine correctionnelle de plus de six mois, être condamné pour un crime violent ou avoir un risque dit documenté (par ex. être lié au crime organisé). Aucun prévenu n'a été retenu dans cet échantillon en raison de l'accessibilité aux données et aux résultats des études précédentes sur le sujet (Ouimet, 1993). Tous les détenus furent évalués dans les semaines suivant leur admission avec la version québécoise du LS/CMI (Andrews, Bonta et Wormith, 2004) durant cette même période. Les participants étaient tous des hommes âgés entre 17 et 80 ans (moyenne=36) et provenaient des 18 établissements de détention du Québec.

Instrument

Le LS/CMI est un instrument permettant d'évaluer et de gérer le risque que posent les délinquants (Andrews et *coll.*, 2004). Il est principalement basé sur l'approche de la personnalité générale et la théorie de l'apprentissage social d'Andrews et Bonta (2003). Il aide les intervenants à planifier le traitement et la gestion générale du contrevenant tout en évaluant son risque de récidive. Il s'appuie principalement sur une entrevue avec le contrevenant et l'étude approfondie du dossier. Pour corroborer les informations recueillies, le rapport de police et d'autres données pertinentes doivent être utilisés. Bien que le LS/CMI est disponible en version informatisée, la version papier fut employée dans le cadre de la présente recherche, et les données firent l'objet d'une saisie validée par un technicien préalablement formé.

Les travaux sur le LS/CMI indiquent qu'il s'applique à une grande variété de clientèles, notamment les femmes délinquantes (Coulson, Ilacqua, Nutbrown, Giulekas et Cudjoe, 1996; Girard, 1999; Rettinger, 1998), les délinquants autochtones (Andrews, Dowden et Rettinger, 2001; Bonta, 1989), les jeunes délinquants de sexe masculin et féminin (Andrews, Dowden et Rettinger, 2001; Hoge, Andrews et Leschied, 1995, 1996; Nowicka-Sroga, 2003; Shields, 1993; Shields et Simourd, 1991; Sparring, 1982) et les délinquants aux prises avec des problèmes de santé mentale (Andrews, Dowden et Rettinger, 2001; Girard et Wormith, 2004).

Le LS/CMI est un instrument de quatrième génération et comprend 11 sections. Seule la première section, laquelle permet de calculer la cote de risque, fut utilisée. Elle comprend 8 sous-sections : antécédents criminels (8 items), éducation ou emploi (9 items), famille ou couple (4 items), loisirs et activités récréatives (2 items), fréquentations (4 items), problèmes d'alcool ou de drogues (8 items), attitudes procriminelles (4 items) et comportements antisociaux (4 items). Cette section contient 43 items, raffinant les 54 items du LSI-R. Le risque évalué à l'aide du LS/CMI correspond à cinq niveaux, soit Très Faible (0-4), Faible (5-10), Moyen (11-19), Élevé (20-29) et Très élevé (30-43). Plus le niveau de risque est élevé, plus le risque est élevé, et plus les besoins en matière d'intervention sont grands.

Mesure des prédicteurs

Les données du présent article proviennent essentiellement de deux sources. Comme première source, les échelles et le total au LS/CMI ont été utilisés pour recueillir des données relatives au modèle de l'importation.

Les données de la seconde source proviennent du système du dossier administratif correctionnel, le DACOR. Cette base de données permet aux intervenants du Service correctionnel du Québec et aux intervenants de la Commission des libérations conditionnelles de consigner et d'avoir accès aux informations complètes relativement au dossier correctionnel du contrevenant pendant tout le processus judiciaire. Cette base de données contient, entre autres, des informations sur l'assignation des cellules, le suivi des

déplacements externes et l'ensemble des comportements problématiques du contrevenant pendant tout le processus judiciaire.

DACOR a permis d'accumuler des données supplémentaires sur le contrevenant depuis son incarcération. Les facteurs du modèle de l'importation extraits de cette base sont l'âge du détenu, le type de crime pour lequel il a été condamné, le nombre d'antécédents d'incidents disciplinaires et son affiliation à un gang. Le facteur du type de crime fut codé en deux échelles dichotomiques, soit le crime contre la propriété et le crime contre la personne. Le facteur de l'affiliation à un gang est également une échelle dichotomique. L'information était codifiée par un agent de renseignements spécifiquement formé à cette fin et en lien constant avec les services de police.

En ce qui a trait aux facteurs de privation, DACOR a permis de recueillir des données relatives à la surpopulation, à la durée de la peine (nombre de jours) et au nombre de transferts du détenu. La mesure de surpopulation fut notée à partir des données relatives à la capacité réelle et à la capacité disponible associées aux différents établissements de détention durant chaque mois de l'année 2007. Ce facteur représente un pourcentage d'occupation (capacité réelle/capacité disponible) relatif au mois précédent la date de perpétration d'un incident par le détenu. Par conséquent, chaque détenu a son propre score de surpopulation, lequel est fonction du moment de sa présence et de l'établissement. Il est important de spécifier que les transferts pour comparution, examen médical, évaluation psychiatrique et fin de peine ne furent pas pris en compte. Il était parfois impossible de déterminer si le transfert avait eu lieu avant ou après l'incident disciplinaire. Néanmoins, il est possible de croire que le coefficient de corrélation est élevé entre le nombre total de transferts et le nombre de transferts précédents un incident pour un détenu sur une période de 12 mois. Finalement, la durée de la sentence ne correspond pas exactement au temps effectivement purgé, mais en est un indicateur. L'utilisation d'une échelle du temps passé réellement en détention n'aurait pas eu un grand impact en raison de la période d'exposition relativement courte pour cette étude.

En résumé, la présente étude compte trois variables du modèle de privation et cinq variables du modèle de l'importation. La surpopulation, le nombre de

transferts et la durée de la peine du détenu sont les indicateurs du modèle de privation, tandis que l'âge du détenu, le fait d'avoir commis un crime contre la personne, le fait d'avoir commis un crime contre la propriété, l'affiliation à un gang, le nombre d'antécédents d'incidents disciplinaires et le total de la section 1 du LS/CMI mesurent le modèle de l'importation.

Mesure des incidents disciplinaires

Les informations sur les incidents disciplinaires ont été extraites du système DACOR. Ces incidents s'étaient déroulés entre février et décembre 2007. Ils ont été regroupés selon leur nature et leur cible, soit les incidents non violents, de violence physique, de violence verbale, impliquant un intervenant et impliquant un détenu. La variable des incidents de violence verbale tenait compte des comportements comme l'utilisation de menaces, d'un langage ou de gestes inappropriés. La variable des incidents non violents, quant à elle, est définie par le dommage causé à des biens, le refus de participer et l'entrave à la bonne marche. Ce grand éventail d'incidents disciplinaires permettra d'évaluer le risque d'incidents disciplinaires de différentes nature et sévérité.

Analyses statistiques

Afin d'évaluer la validité prédictive du LS/CMI et de ses sous-échelles, nous avons eu recours aux analyses de courbes ROC (*Receiver Operating Characteristic*). Les analyses de courbes ROC ont pour principal avantage d'être très peu sensibles au faible taux de base (Rice et Harris, 1995) généralement observable dans les travaux sur la délinquance. Les analyses de courbes ROC permettent plus spécifiquement de connaître la sensibilité et la spécificité des modèles de privation et de l'importation, et ainsi, d'en connaître la validité prédictive. Elle est donc la représentation graphique de la proportion des vrais positifs (sensibilité) par rapport à la proportion de faux positifs (1-spécificité) d'un test en fonction du changement de point de coupure. Le coefficient généralement utilisé pour faire état de la qualité de la prédiction est l'indice d'aire sous la courbe ROC. Cet indice varie entre 0 et 1, où 0,5 correspond au hasard et 1, à une prévision parfaite. Cet indice peut être généralement considéré comme la probabilité qu'un récidiviste choisi au hasard ait une cote plus élevée qu'un non récidiviste également choisi au hasard (Hanson et Thornton, 1999). La qualité de l'indice AUC peut être évalué à l'aide

de l'échelle suivante: faible (0 à 0,60), marginal (0,60 à 0,70), modeste (0,70 à 0,80), modéré (0,80 à 0,90) et élevé (0,90 à 1) (Sjostedt et Grann, 2002).

Puisque l'AUC est un indice composite tenant à la fois compte de la spécificité et de la sensibilité, il donne un aperçu général de la qualité d'une prédiction. Il renseigne à la fois sur notre capacité à identifier correctement les vrais négatifs (ceux qu'on prévoit à faible risque de faire l'objet de rapports d'incidents disciplinaires) et les vrais positifs (les délinquants jugés à haut risque, qui ont effectivement fait l'objet de tels rapports). Cependant, dans une logique de gestion carcérale au quotidien, le poids des erreurs n'est pas équivalent : le faux négatif est perçu comme moins important que le faux positif. Par conséquent, il apparaît souhaitable de tenir compte des proportions de prédiction positive (PPP) et des mesures de sensibilité en plus de la valeur de l'AUC. Le tableau II présente la logique derrière ces indices.

Tableau 2 Mesures de PPP, de PPN, la sensibilité et la spécificité

Prédiction de la récidive	Mesure réelle de la récidive		Total
	Récidive	Non-récidive	
Récidive	a	b	a+b
Non-récidive	c	d	c+d
Total	a+c	b+d	N

Note : Taux de récidive = $(a+c)/N$

PPP = proportion de participants classés comme étant récidivistes qui récidivent réellement : $a/(a+b)$

PPN = proportion de participants classés comme étant non-récidivistes et qui ne récidivent pas : $d/(c+d)$

Sensibilité = proportion de vrais récidivistes qui avaient été classés comme étant récidivistes : $a/(a+c)$

Spécificité = proportion de vrais non-récidivistes qui avaient été classés comme étant non-récidivistes : $d/(b+d)$

Source : Craig, Browne, Stringer et Beech, 2004.

La mesure des résultats des participants au LS/CMI a été dichotomisée pour calculer la prédiction de récidive. Compte tenu du degré relativement élevé du niveau de risque des délinquants de notre échantillon (610 participants classés selon un niveau de risque élevé et très élevé au LS/CMI sur un total de 934 participants), les délinquants jugés à très haut risque à l'aide du LS/CMI furent classés comme étant à haut risque de commettre des incidents disciplinaires. Afin d'estimer la qualité des modèles de privation et d'importation, les scores prédits en régression logistique furent utilisés pour générer des courbes ROC.

Résultats

Description des résultats sommaires

Notre échantillon contient 88 détenus ayant commis un incident de violence physique, 100 pour les incidents de violence verbale, 141 pour les incidents non violents, 121 pour les incidents impliquant un intervenant ainsi que 308 pour ceux impliquant un détenu. Durant la période d'étude, seulement quatre détenus avaient commis plus de dix incidents disciplinaires. Un total de 938 incidents disciplinaires fut rapporté durant l'année 2007. La cooccurrence des divers types d'incidents fut analysée grâce à des analyses de corrélation. Les résultats suggèrent une relation significative et positive entre l'ensemble des types d'incidents disciplinaires ($p < 0,01$). L'association entre les incidents de violence verbale et ceux impliquant un gardien, ainsi que les incidents non-violents et ceux impliquant un codétenu sont les plus fortement corrélées avec un r de Pearson de 0,77 et 0,66 respectivement. Finalement, le lien entre les incidents disciplinaires selon leur degré de gravité est faible, variant de 0,32 pour les incidents de violence physique et les non-violents à 0,41 pour les incidents de violence verbale et les non-violents.

Tableau 3 Statistiques descriptives

Facteurs des modèles et Échelles de la Section 1 du LS/CMI	Groupe avec I.D. (n=359)		Groupe sans I.D. (n=575)		Total (n=934)		
	Moyenne	E.T.	Moyenne	E.T.	Moyenne	E.T.	t/Phi
<i>Nombre de Transferts</i>	1,33	1,84	0,99	1,73	1,14	1,79	-2,59**
<i>Durée de la Sentence</i>	387,89	178,61	361,34	170,20	371,94	173,99	-2,24*
<i>Surpopulation</i>	102,89	11,32	105,15	5,38	104,09	8,74	3,60**
<i>Âge</i>	32,68	9,65	38,19	11,95	36,08	11,44	7,35**
<i>Antécédents d'incidents disciplinaires</i>	7,39	16,96	1,60	5,73	3,83	11,77	-7,53**
<i>Antécédents criminels (8)</i>	6,31	1,72	4,88	2,21	5,43	2,15	-10,48**
<i>Éducation/Emploi (9)</i>	5,89	2,55	4,43	2,84	4,99	2,82	-7,93**
<i>Famille/Couple (4)</i>	1,93	1,22	1,50	1,19	1,66	1,22	-5,32**
<i>Loisirs/Activités récréatives (2)</i>	1,69	0,57	1,48	0,68	1,56	0,65	-4,93**
<i>Fréquentations (4)</i>	2,81	1,09	2,25	1,16	2,46	1,17	-7,42**
<i>Alcool/Drogues (8)</i>	4,21	2,33	3,24	2,41	3,61	2,43	-6,07**
<i>Attitudes procriminelles (4)</i>	1,84	1,34	1,15	1,28	1,42	1,34	-7,93**
<i>Comportement antisocial (4)</i>	2,14	1,19	1,38	1,20	1,67	1,25	-9,42**
<i>Total de la Section 1 (43)</i>	26,82	7,71	19,9	8,98	22,81	9,08	-11,39**
		%		%		%	
<i>Crime contre la propriété</i>		40,9		27,4		32,8	0,14**
<i>Crime contre la personne</i>		19,2		20,1		19,8	-0,11
<i>Membre de Gang</i>		3,6		1,2		2,1	0,81**

Note : E.T.=Écart-type

* p ≤ 0.05 ** p ≤ 0.01

Les statistiques descriptives de notre échantillon pour l'ensemble des mesures des modèles de privation et d'importation, ainsi que pour les huit échelles du LS/CMI sont présentées dans le tableau I. Les résultats indiquent que le groupe avec des incidents disciplinaires (n=359) est plus jeune que le groupe sans incident (n=575), avec une moyenne de 32,7 ans comparativement à 38,2 ans (t=7,35, p<0,01). En ce qui a trait aux différentes échelles de la Section 1 du LS/CMI, le groupe avec des incidents obtient des résultats plus élevés à l'ensemble des échelles. Son résultat total à la Section 1 est de 26,8, considéré comme un niveau de risque élevé, un score significativement plus élevé (t=-11,39, p<0,01) que celui des délinquants n'ayant pas fait l'objet de tels rapports. Les résultats des facteurs du modèle de privation suggèrent une différence significative entre les deux groupes pour les trois facteurs. Ainsi, le groupe avec incidents ont généralement une sentence plus longue (t=-2,24, p<0,05) et un nombre moins élevé de transferts (t=-2,59, p<0,01) de que le groupe sans incident

Tableau 4 Distribution des détenus selon leur niveau de risque au LS/CMI

Niveau de risque	Résultats	Pourcentage	
		Groupe avec I.D. (n=359)	Groupe sans I.D. (n=575)
Très faible	0-4	1,1	2,8
Faible	5-10	2,5	13,6
Modéré	11-19	11,4	30,6
Élevé	20-29	42,3	33,0
Très élevé	30-43	42,6	20,0

Note : I.D. = incidents disciplinaires

La distribution de nos deux groupes dans les différents niveaux de risque du LS/CMI est présentée dans le tableau IV. Les résultats indiquent que 84,9% des membres du groupe avec incidents disciplinaires se retrouvent avec un niveau de risque jugé élevé ou très élevé, un niveau significativement plus élevé que celui des délinquants n'ayant pas fait l'objet de rapports d'incidents disciplinaires ($\chi^2=111,3$, $p<0,001$).

Analyses d'aire sous la courbe ROC du LS/CMI

Le tableau V présente le résultat des analyses de l'aire sous la courbe (AUC) ROC pour les échelles de la Section 1 du LS/CMI par rapport aux différents types d'incidents disciplinaires.

Tableau 5 AUC des échelles de la section 1 du LS/CMI par rapport à différents types d'incidents disciplinaires (ID)

Échelles de la Section 1 du LS/CMI	ID de violence physique AUC (SE)	ID de violence verbale AUC (SE)	ID non violent AUC (SE)	Total ID AUC (SE)
Antécédents criminels (8)	0,68 (0,03)	0,71 (0,04)	0,71 (0,02)	0,70 (0,02)
Éducation/Emploi (9)	0,66 (0,03)	0,68 (0,03)	0,68 (0,02)	0,65 (0,02)
Famille/Couple (4)	0,59 (0,03)	0,60 (0,03)	0,64 (0,03)	0,60 (0,02)
Loisirs/Activités récréatives (2)	0,59 (0,03)	0,57 (0,03)	0,59 (0,02)	0,58 (0,02)
Fréquentations (4)	0,59 (0,03)	0,64 (0,03)	0,65 (0,02)	0,64 (0,02)
Alcool/Drogues (8)	0,64 (0,03)	0,62 (0,03)	0,64 (0,03)	0,62 (0,02)
Attitudes procriminelles (4)	0,59 (0,03)	0,67 (0,03)	0,63 (0,03)	0,65 (0,02)
Comportement antisocial (4)	0,68 (0,03)	0,71 (0,03)	0,73 (0,02)	0,67 (0,02)
Total de la Section 1 (43)	0,71 (0,03)	0,73 (0,02)	0,74 (0,02)	0,71 (0,02)

Note : I.D. = Incidents disciplinaires

Les résultats d'analyses d'aire sous la courbe ROC sont significatifs à $p < 0,01$ pour l'ensemble des échelles du LS/CMI, et ce, indépendamment de la nature de l'incidents. Le total de la section 1 du LS/CMI obtient une aire sous la courbe ROC supérieure à 0,70 pour les trois types d'incidents disciplinaires, soit de 0,71 ($p < 0,001$) pour les incidents de violence physique, de 0,73 ($p < 0,001$) pour les incidents de violence verbale et de 0,74 ($p < 0,001$) pour les incidents non violents. De la même façon, l'indice AUC du total de cet instrument pour l'ensemble des incidents est de 0,71 ($p < 0,001$), une validité prédictive par ailleurs qualifiée de modeste (Swets, 1988).

En ce qui a trait aux différentes échelles de la Section 1, seuls les antécédents criminels et le comportement antisocial franchissent la barre des 0,70 pour la prédiction des différents types d'incidents. Le comportement antisocial semble prédire modestement les incidents disciplinaires de violence verbale (AUC=0,71, $p < 0,001$) et les incidents non violents (AUC=0,73, $p < 0,001$). Pour leur part, les antécédents criminels obtiennent un indice AUC supérieur à 0,70 pour les incidents de violence verbale (AUC=0,71, $p < 0,001$), les incidents non violents (AUC=0,71, $p < 0,001$) et le total des incidents (AUC=0,70, $p < 0,001$).

Aucune échelle du LS/CMI ne semble prédire de manière adéquate les incidents de violence physique à l'exception du total de la Section 1.

Régression logistique des facteurs des modèles explicatifs

Cette section vise maintenant à tester la contribution des modèles de l'importation, de privation et intégratif, et de mesurer l'apport de tels modèles par rapport à la simple évaluation à l'aide du LS/CMI. Les cinq tableaux suivants présentent les résultats des modèles d'analyse de régression logistique pour les incidents de violence physique, les incidents de violence verbale, les incidents non violents, les incidents contre les membres du personnel, et finalement les incidents impliquant un codétenu. Les indices de tolérance des analyses de régression ne présentent aucun problème de multicollinéarité, et ce, pour l'ensemble des quinze modèles.

Tableau 6 Régressions logistiques des incidents disciplinaires de violence physique

	Privation			Importation			Intégratif		
	B	E.S.	R.C.	B	E.S.	R.C.	B	E.S.	R.C.
Nombre de transferts	0,13*	0,06	1,14				0,06	0,06	1,07
Durée de la peine	0,00	0,00	1,01				0,00	0,00	1,01
Surpopulation	0,02	0,02	1,02				0,01	0,02	1,01
Âge				-0,04**	0,01	0,97	-0,04**	0,01	0,96
Crime contre la propriété				-0,66*	0,29	0,52	-0,61*	0,31	0,54
Crime contre la personne				-0,58	0,34	0,56	-0,62	0,36	0,54
Membre de gang				-0,97	0,56	0,38	-0,92	0,58	0,40
Antécédents d'incidents disciplinaires				0,02**	0,01	1,02	0,02*	0,01	1,02
Total Section 1 du LS/CMI				0,06**	0,02	1,07	0,06**	0,02	1,06
<i>Chi</i> ²		9,35*			66,57**			61,29**	
-2 Log likelihood		489,88			508,50			437,94	
<i>R</i> ² de Nagelkerke		0,026			0,151			0,164	

Note : E.S. = Erreur Standard R.C. = Rapport de cote
* p ≤ 0.05 ** p ≤ 0.01

Le tableau VI présente les résultats des régressions logistiques pour les différents modèles en lien avec les incidents de violence physique. Dans l'ensemble, les trois modèles prédisent significativement ces incidents. L'indice *R*² de Nagelkerke suggère que le modèle intégratif explique la proportion de variance la plus élevée des trois modèles avec 16,4% de la variance expliquée. En ce qui a trait aux facteurs du modèle de privation, le nombre de transferts

est l'unique facteur significatif (R.C.=1,14, $p<0,01$) dans la prédiction des incidents de violence physique. Plus souvent le détenu est déplacé durant son incarcération, plus grand est le risque qu'il encourt de perpétrer des incidents de violence physique. Pour le modèle de l'importation, quatre facteurs sur cinq sont significatifs, soit l'âge (R.C.=0,97, $p<0,01$), les crimes contre la propriété (R.C.=0,52, $p<0,05$), le total de la Section 1 du LS/CMI (R.C.=1,07, $p<0,01$) et le nombre d'antécédents d'incidents disciplinaires (R.C.=1,02, $p<0,01$). Les plus jeunes détenus avec un risque élevé au LS/CMI sont plus souvent impliqués dans des incidents de violence physique. Par ailleurs, les résultats indiquent également que les détenus condamnés pour un crime contre la propriété font moins souvent l'objet de rapports d'incidents de violence physique. Les résultats de l'intégration des deux modèles précédents suggèrent que les facteurs de l'âge (R.C.=0,96, $p<0,01$), de crime contre la propriété (R.C.=0,54, $p<0,05$), du nombre d'antécédents d'incidents disciplinaires (R.C.=1,02, $p<0,01$) et du total au LS/CMI (R.C.=1,06, $p<0,01$) prédisent significativement les incidents de violence physique. Plus le détenu est jeune, plus nombreux sont ses antécédents d'incidents disciplinaires et plus il est jugé à risque selon le LS/CMI, alors plus grande est la probabilité qu'il soit impliqué dans un incident de violence physique. Une fois les facteurs de l'importation intégrés, aucun facteur du modèle de privation ne demeure significatif.

Tableau 7 Régressions logistiques des incidents disciplinaires de violence verbale

	Privation			Importation			Intégratif		
	B	E.S.	R.C.	B	E.S.	R.C.	B	E.S.	R.C.
Nombre de transferts	0,07	0,06	1,07				0,01	0,06	1,01
Durée de la peine	0,00*	0,00	1,01				0,00*	0,00	1,01
Surpopulation	-0,05**	0,02	0,95				-0,05**	0,02	0,95
Âge				-0,06**	0,01	0,95	-0,05**	0,01	0,95
Crime contre la propriété				-0,13	0,28	0,88	-0,16	0,30	0,85
Crime contre la personne				-0,41	0,31	0,67	-0,50	0,34	0,61
Membre de gang				-0,46	0,60	0,63	-0,34	0,61	0,71
Antécédents d'incidents disciplinaires				0,03**	0,01	1,03	0,03**	0,01	1,03
Total Section 1 du LS/CMI				0,08**	0,02	1,08	0,07**	0,02	1,08
<i>Chi</i> ²		12,20**			95,38**			86,04**	
-2 Log likelihood		516,48			531,10			442,65	
<i>R</i> ² de Nagelkerke		0,03			0,20			0,22	

Note : E.S. = Erreur Standard R.C. = Rapport de cote

* $p \leq 0.05$ ** $p \leq 0.01$

Le tableau VII présente les résultats des régressions logistiques pour les différents modèles en lien avec les incidents de violence verbale. Dans l'ensemble, les trois modèles prédisent significativement ces incidents. Le modèle intégratif explique plus de 21,7% de la variance des incidents de violence verbale, tandis que le modèle de privation en explique seulement 3,2%. Parmi les facteurs du modèle de privation, la durée de la peine (R.C.=1,01, $p < 0,05$) et la surpopulation (R.C.=-0,95, $p < 0,01$) sont associées significativement avec les incidents de violence verbale. Donc, plus souvent le détenu est déplacé durant son incarcération et plus le pourcentage d'occupation carcérale est faible, plus il risque d'être impliqué dans un incident de violence verbale faisant l'objet d'un rapport. Les résultats du modèle de l'importation indiquent une association entre l'âge (R.C.=-0,95, $p < 0,01$), le nombre d'antécédents d'incidents disciplinaires (R.C.=1,03, $p < 0,01$), le total au LS/CMI (R.C.=1,08, $p < 0,01$) et les incidents de violence verbale. Les détenus plus jeunes avec un niveau de risque élevé au LS/CMI commettent un nombre plus important d'incidents de violence verbale. En ce qui a trait aux facteurs du modèle intégratif, les résultats suggèrent là encore un effet significatif de l'âge du détenu (R.C.=0,95, $p < 0,01$), de la surpopulation (R.C.=0,95, $p < 0,01$), du total au LS/CMI (R.C.=1,08, $p < 0,01$), la durée de la sentence (R.C.=1,01,

$p < 0,01$) et du nombre d'antécédents d'incidents disciplinaires (R.C.=1,03, $p < 0,01$) sur la probabilité de commettre des incidents disciplinaires de violence verbale.

Tableau 8 Régressions logistiques des incidents disciplinaires non violents

	Privation			Importation			Intégratif		
	B	E.S.	R.C.	B	E.S.	R.C.	B	E.S.	R.C.
Nombre de transferts	0,13**	0,05	1,14				0,08	0,05	1,08
Durée de la peine	0,00*	0,00	1,01				0,00**	0,00	1,01
Surpopulation	-0,04**	0,01	0,97				-0,03**	0,01	0,97
Âge				-0,04**	0,01	0,96	-0,04**	0,01	0,96
Crime contre la propriété				-0,05	0,23	0,96	-0,09	0,26	0,91
Crime contre la personne				0,11	0,28	1,12	-0,01	0,31	0,99
Membre de gang				-0,56	0,53	0,57	-0,59	0,55	0,55
Antécédents d'incidents disciplinaires				0,02**	0,01	1,02	0,02**	0,01	1,02
Total Section 1 du LS/CMI				0,10**	0,01	1,10	0,09**	0,02	1,09
<i>Chi</i> ²		23,85**			110,14**			108,80**	
-2 Log likelihood		627,43			669,19			542,48	
<i>R</i> ² de Nagelkerke		0,06			0,20			0,24	

Note : E.S. = Erreur Standard R.C. = Rapport de cote

* $p \leq 0,05$ ** $p \leq 0,01$

Le tableau VIII présente les résultats des régressions logistiques pour les différents modèles en lien avec les incidents non violents. Dans l'ensemble, les trois modèles prédisent significativement ces incidents. Le modèle de l'importation explique plus de 19,9% de la variance des incidents non violents, tandis que le modèle de privation en explique seulement 5,5%. Les résultats du modèle de privation indiquent que les facteurs de surpopulation (R.C.=0,97, $p < 0,01$), de la durée de la peine (R.C.=1,01, $p < 0,05$) et du nombre de transferts (R.C.=1,14, $p < 0,01$) prédisent significativement les incidents non violents. Les détenus purgeant une peine plus longue font plus fréquemment l'objet de rapports d'incidents disciplinaires non violents. Par ailleurs, la surpopulation prédit négativement ce type d'incidents. Plus le pourcentage d'occupation carcérale est élevé, plus les risques sont faibles de voir apparaître des incidents disciplinaires non violents. Parmi les facteurs du modèle de l'importation, le total au LS/CMI (R.C.=1,10, $p < 0,01$) et le nombre d'antécédents d'incidents disciplinaires (R.C.=1,02, $p < 0,01$) prédisent positivement les incidents non

violents, tandis que l'âge (R.C.=0,962, $p < 0,01$) les prédit négativement. Les plus jeunes détenus font donc plus souvent l'objet de rapports d'incidents disciplinaires non violents. Finalement, en ce qui a trait au modèle intégratif, la surpopulation (R.C.=0,969, $p < 0,01$), la durée de la peine (R.C.=1,01, $p < 0,01$), l'âge (R.C.=0,960, $p < 0,01$), le nombre d'antécédents d'incidents disciplinaires (R.C.=1,02, $p < 0,01$) et le total au LS/CMI (R.C.=1,09, $p < 0,01$) sont associés significativement aux incidents non violents.

Les deux prochains tableaux présentent les résultats des régressions logistiques des différents modèles pour les incidents disciplinaires selon leur cible, ou selon les personnes impliquées.

Tableau 9 Régressions logistiques des incidents disciplinaires impliquant un intervenant

	Privation			Importation			Intégratif		
	B	E.S.	R.C.	B	E.S.	R.C.	B	E.S.	R.C.
Nombre de transferts	0,09	0,05	1,10				0,02	0,06	1,02
Durée de la peine	0,00	0,00	1,01				0,00	0,00	1,01
Surpopulation	-0,06**	0,02	0,94				-0,06**	0,02	0,95
Âge				-0,05**	0,01	0,95	-0,05**	0,01	0,95
Crime contre la propriété				-0,47	0,25	0,63	-0,55*	0,28	0,58
Crime contre la personne				-0,21	0,30	0,81	-0,45	0,34	0,64
Membre de gang				-1,31**	0,50	0,27	-1,18*	0,52	0,31
Antécédents d'incidents disciplinaires				0,02**	0,01	1,02	0,02**	0,01	1,02
Total Section 1 du LS/CMI				0,06**	0,02	1,07	0,06**	0,02	1,06
<i>Chi</i> ²		23,14**			99,58**			100,98**	
-2 Log likelihood		565,14			605,51			487,31	
R ² de Nagelkerke		0,06			0,19			0,24	

Note : E.S. = Erreur Standard R.C. = Rapport de cote
 * $p \leq 0,05$ ** $p \leq 0,01$

Le tableau IX présente les résultats des régressions logistiques pour les différents modèles en lien avec les incidents impliquant un intervenant. Une fois de plus, le modèle intégratif explique une plus grande proportion de la variance avec un R² de Nagelkerke de 0,24. Parmi les facteurs issus du modèle de privation, la surpopulation (R.C.=0,94, $p < 0,01$) prédit significativement les incidents impliquant un intervenant. Plus le pourcentage d'occupation carcéral

est élevé, plus la probabilité est faible d'être impliqué dans ce type d'incidents. En ce qui a trait au modèle de l'importation, les facteurs de l'âge (R.C.=0,95, $p<0,01$), de l'affiliation aux gangs (R.C.=0,27, $p<0,01$), du nombre d'antécédents d'incidents disciplinaires (R.C.=1,02, $p<0,01$) et du total au LS/CMI (R.C.=1,07, $p<0,01$) prédisent significativement ce type d'incidents. Les membres d'un gang font moins souvent l'objet de rapports d'incidents impliquant un intervenant que les détenus non membres. Les résultats du modèle intégratif indiquent que six facteurs prédisent significativement ce type d'incidents. L'âge (R.C.=0,95, $p<0,01$), la surpopulation (R.C.=0,95, $p<0,01$), l'affiliation à un gang (R.C.=0,31, $p<0,05$) et les crimes contre la propriété (R.C.=0,58, $p<0,05$) sont associés négativement aux incidents impliquant un intervenant. À l'inverse, on observe une relation positive entre le total au LS/CMI (R.C.=1,06, $p<0,01$), le nombre d'antécédents d'incidents disciplinaires (R.C.=1,03, $p<0,01$) et ce type d'incidents.

Tableau 10 Régressions logistiques des incidents disciplinaires impliquant un détenu

	Privation			Importation			Intégratif		
	B	E.S.	R.C.	B	E.S.	R.C.	B	E.S.	R.C.
Nombre de transferts	0,06	0,04	1,06				-0,00	0,05	1,00
Durée de la peine	0,00*	0,00	1,01				0,00*	0,00	1,01
Surpopulation	-0,03**	0,01	0,97				-0,02*	0,01	0,98
Âge				-0,04**	0,01	0,96	-0,04**	0,01	0,96
Crime contre la propriété				0,18	0,19	1,22	0,17	0,21	1,18
Crime contre la personne				0,26	0,22	1,30	0,19	0,24	1,20
Membre de gang				-0,72	0,50	0,49	-0,54	0,51	0,58
Antécédents d'incidents disciplinaires				0,05**	0,01	1,05	0,05**	0,01	1,05
Total Section 1 du LS/CMI				0,08**	0,01	1,08	0,07**	0,01	1,08
<i>Chi</i> ²		16,97**			183,12**			156,29**	
-2 Log likelihood		937,74			967,04			798,42	
R ² de Nagelkerke		0,03			0,26			0,27	

Note : E.S. = Erreur Standard R.C. = Rapport de cote
* $p \leq 0,05$ ** $p \leq 0,01$

Le tableau X présente les résultats des régressions logistiques pour les différents modèles en lien avec les incidents impliquant un détenu. Le modèle intégratif explique plus de 26,6% de la variance des incidents impliquant un

détenu, tandis que le modèle de privation en explique seulement 3,2%. Les résultats des facteurs issus du modèle de privation indiquent que la surpopulation (R.C.=0,97, $p<0,01$) et la durée de la peine (R.C.=1,01, $p<0,05$) prédisent significativement les incidents impliquant un détenu. Plus la durée de la peine est longue et plus le pourcentage d'occupation carcérale est faible, plus le risque est élevé de voir apparaître ce type d'incidents. En ce qui a trait au modèle de l'importation, trois facteurs sont significatifs, soit l'âge (R.C.=0,96, $p<0,01$), le nombre d'antécédents d'incidents disciplinaires (R.C.=1,05, $p<0,01$) et le total au LS/CMI (R.C.=1,08, $p<0,01$). Les jeunes détenus avec un nombre important d'antécédents d'incidents sont plus fréquemment l'objet de rapports d'incidents disciplinaires impliquant un détenu. Parmi les facteurs du modèle intégratif, la surpopulation (R.C.=0,98, $p<0,05$) et l'âge (R.C.=0,96, $p<0,01$) sont associés négativement aux incidents impliquant un autre détenu. À l'inverse, on observe une relation positive entre la durée de la peine (R.C.=1,01, $p<0,05$), le total au LS/CMI (R.C.=1,08, $p<0,01$), les antécédents d'incidents disciplinaires (R.C.=1,05, $p<0,01$) et ce type d'incidents.

L'étude des coefficients d'aire sous la courbe ROC donne une indication de la qualité générale de la prédiction. Elle offre donc l'occasion de connaître à quel point l'analyse permet d'identifier les vrais négatifs et les vrais positifs. Cependant, dans une logique de gestion au quotidien, l'identification des vrais positifs a une valeur toute particulière. Puisque le coefficient AUC ne nous renseigne pas uniquement sur notre capacité à reconnaître correctement les auteurs d'incidents disciplinaires, le tableau X ci-dessous s'attarde à l'indice de proportion de prédiction positive (PPP) et à la sensibilité de chacun des modèles.

Tableau 11 Analyses de courbe ROC, PPP et spécificité du LS/CMI et des différents modèles

Incidents de violence physique							
LS/CMI		Privation		Importation		Intégratif	
AUC	0,71	AUC	0,61	AUC	0,74	AUC	0,75
PPP	0,18	PPP	0,17	PPP	0,20	PPP	0,18
Sensibilité	0,53	Sensibilité	0,49	Sensibilité	0,67	Sensibilité	0,89
Incidents de violence verbale							
LS/CMI		Privation		Importation		Intégratif	
AUC	0,73	AUC	0,60	AUC	0,76	AUC	0,78
PPP	0,21	PPP	0,18	PPP	0,22	PPP	0,23
Sensibilité	0,56	Sensibilité	0,52	Sensibilité	0,74	Sensibilité	0,78
Incidents non violents							
LS/CMI		Privation		Importation		Intégratif	
AUC	0,74	AUC	0,63	AUC	0,77	AUC	0,78
PPP	0,27	PPP	0,25	PPP	0,32	PPP	0,36
Sensibilité	0,51	Sensibilité	0,59	Sensibilité	0,69	Sensibilité	0,67
Incidents impliquant un intervenant							
LS/CMI		Privation		Importation		Intégratif	
AUC	0,70	AUC	0,63	AUC	0,76	AUC	0,78
PPP	0,23	PPP	0,25	PPP	0,31	PPP	0,30
Sensibilité	0,50	Sensibilité	0,47	Sensibilité	0,63	Sensibilité	0,70
Incidents impliquant un détenu							
LS/CMI		Privation		Importation		Intégratif	
AUC	0,72	AUC	0,58	AUC	0,76	AUC	0,77
PPP	0,51	PPP	0,43	PPP	0,53	PPP	0,59
Sensibilité	0,44	Sensibilité	0,69	Sensibilité	0,79	Sensibilité	0,71
Incidents disciplinaires							
LS/CMI							
AUC	0,72						
PPP	0,57						
Sensibilité	0,43						

Note : PPP = proportions de prédiction positive

Analyses de courbe ROC, PPP et spécificité du LS/CMI et des différents modèles

Les résultats du tableau XI indiquent clairement que le modèle intégratif, en plus d'offrir une meilleure validité prédictive telle que mesurée par l'indice d'aire sous la courbe ROC, permet dans une bonne mesure de bonifier la valeur du coefficient de sensibilité. En effet, dans la prédiction des incidents violents, la proportion de délinquants correctement identifiés comme étant violents passe de 67% à 89% par rapport au modèle de l'importation. En ce qui a trait aux indices PPP, les résultats restent relativement similaires pour le LS/CMI, le modèle de l'importation et le modèle intégratif.

Interprétation des résultats

L'objectif de la présente étude était double : d'une part, tester la contribution respective des modèles de privation et de l'importation dans la prédiction des incidents disciplinaires et, d'autre part, mesurer l'utilité de la version québécoise du LS/CMI afin d'estimer le risque d'incidents disciplinaires.

La contribution du modèle de privation

Dans l'ensemble, nos résultats n'ont pu démontrer clairement l'apport du modèle de privation. En effet, l'ensemble des facteurs de ce modèle n'apporte qu'une variance supplémentaire modeste par rapport au modèle de l'importation. L'explication de ces faibles résultats réside en grande partie dans la nature des mesures du modèle de privation. Les facteurs sélectionnés dans cette étude ne représentent pas toute l'étendue théorique du modèle de privation. Des facteurs situationnels tels que les caractéristiques des gardiens ont déjà prouvé leur contribution dans la prédiction des incidents disciplinaires (McCorkle *et coll.*, 1995; Steinke, 1991). Plusieurs facteurs ont toutefois été écartés en raison de la difficulté d'accès et de la fluctuation importante dans la fidélité du critère. Parmi eux, on trouve le niveau de sécurité des différentes ailes des établissements. Une telle information aurait vraisemblablement pu contribuer à la bonification de la prédiction (Gendreau *et coll.*, 1997; McCorkle *et coll.*, 1995). S'il n'a pas été possible d'inclure certains facteurs pour des raisons d'accessibilité et de codification, d'autres, comme la durée de la peine et le nombre de transferts ont perdu de leur valeur prédictive au profit de facteurs tels que le total au LSCMI et les antécédents d'incidents disciplinaires. À ce sujet, la durée de la sentence fut utilisée par plusieurs études intégratives comme une variable issue du modèle de privation (Gendreau *et coll.*, 1997; Jiang et Fisher-Giorlando, 2002). Plus la peine du détenu est longue, plus il réagira aux frustrations de l'expérience carcérale. Ce rationnel cache néanmoins une possible relation artificielle. En effet, les détenus condamnés à une peine plus importante font plus fréquemment l'objet de rapports d'incidents disciplinaires (Gendreau *et coll.*, 1997), détenus pour lesquels le niveau de risque au LSCMI est plus élevé. Alors, le facteur de la durée de la peine partage une variance avec le niveau de risque du détenu, lequel témoigne entre

autres de l'étendue de sa carrière criminelle et de la nature du crime pour lequel il a été incarcéré. Cependant, certains suggèrent une logique tout à fait différente (Flanagan, 1980; Jiang et Fisher-Giorlando, 2002; Toch et Adams, 1989). Leurs résultats indiquent plutôt que les détenus purgeant une peine plus courte commettent un nombre plus important d'incidents disciplinaires. Plus la peine est longue, plus les coûts de commettre une infraction sont importants pour le détenu. Ainsi, le lien entre la durée de la sentence et les incidents disciplinaires est assez complexe en raison de son interaction avec plusieurs facteurs. Il n'est donc pas surprenant de constater l'impact minime de ce facteur dans l'ensemble de nos résultats.

En ce qui a trait au facteur du nombre de transferts, une autre limite s'impose. La raison la plus communément mentionnée pour le transfèrement d'un détenu semble être la surpopulation et la sécurité. Par conséquent, une augmentation du nombre de transferts traduit également une augmentation de la surpopulation et/ou un niveau de risque plus élevé. Les limites liées à la nature de ces deux facteurs contribuent fort probablement aux résultats mitigés qu'obtient le modèle de privation dans la présente étude. Par ailleurs, les facteurs situationnels (caractéristiques de gardiens), lorsque disponibles, semblent bonifier la prédiction (McCorkle *et coll.*, 1995), au même titre que la perception qu'ont les détenus de l'environnement carcéral (Paterline et Petersen, 1999).

L'impact de la surpopulation

Les résultats de la présente démarche indiquent que la surpopulation semble être la seule mesure robuste du modèle de privation et, étonnamment, suggèrent une relation négative entre la surpopulation et les incidents disciplinaires, et ce, indépendamment de leur sévérité et de leur cible. De tels résultats contrastent par ailleurs avec les travaux précédents (Gaes et McGuire, 1985; Gendreau, *et al.*, 1997; Megargee, 1976; Reisig, 2002; Wooldredge *et coll.*, 2001) indiquant une augmentation des probabilités d'être impliqué dans un incident disciplinaire en contexte de surpopulation. Pourtant, certains observent également une telle diminution des incidents disciplinaires en contexte de surpopulation (Gaes et McGuire, 1985; Tartaro, 2002). Une des hypothèses formulées suggère que le sens de cette relation serait imputable aux

comportements des gardiens. En situation de surpopulation, les gardiens auraient moins l'occasion de relever les incidents disciplinaires. Ces incidents sont davantage sujets à de simples avertissements qu'à des rapports disciplinaires complets. En d'autres termes, la surpopulation modifierait significativement la réponse des gardiens, se traduisant par une augmentation du chiffre noir et une diminution du caractère systématique de la consignation de tels événements (Ruback et Carr, 1993). Cependant, il est possible de croire que le niveau de reportabilité resterait inchangé pour les incidents plus sérieux, comme les incidents de violence physique. Les résultats de la présente étude indiquent que la surpopulation n'influe pas sur les incidents disciplinaires de violence physique (R.C. = 1,01, $p > 0,05$). Ce phénomène s'observe également dans la criminalité hors des murs. Le taux de reportabilité est toujours plus grand pour les crimes graves en raison de la difficulté à dissimuler ce type de crimes et ses fâcheuses répercussions. Pour Ellis (1984), les fluctuations dans la réponse du personnel devraient être davantage prises en considération dans l'observation des effets de la surpopulation sur les incidents disciplinaires.

L'appartenance aux gangs de rue

Parmi les facteurs des théories de l'importation, l'affiliation à un gang donne lieu à des résultats qui divergent des études présentées précédemment. La plupart des études constatent que cette affiliation en milieu carcéral augmente la probabilité de commettre des incidents disciplinaires violents (DeLisi, Berg et Hochstetler, 2004; Gaes, Wallace, Gilman, Klein-Saffran et Suppa, 2001; Griffin et Hepburn, 2006; Ralph et Marquart, 1991; Sheldon, 1991; Trulson, 2007). Nos résultats semblent indiquer l'effet inverse. Les membres de gangs font moins fréquemment l'objet de rapports d'incidents disciplinaires que les non-membres. Le sens inattendu de cette relation peut dépendre de plusieurs raisons d'ordre méthodologique, comme un manque de critères fiables quant à la mesure du phénomène (Guay, 2008). Par ailleurs, au Québec, vers le début des années 2000, des gardiens avaient été la cible d'attaques pendant un long conflit que se livraient des bandes de motards criminalisés rivales. Encore aujourd'hui, de nombreux actes d'intimidation sont commis par les membres de gangs de rue à l'endroit des agents correctionnels (Boutet, 2008). Il est donc possible que la consignation des incidents impliquant des membres de gangs soit moins grande par peur de représailles. Finalement, la plupart des établissements de

détention du Québec regroupent les membres de gangs selon leur affiliation pour une gestion du risque plus efficace. Il est possible qu'un tel choix ait eu comme conséquence de diminuer les confrontations entre les membres de gangs rivaux, ou tout simplement qu'il ait fait en sorte que les agents correctionnels optent pour une intervention réduite lors d'altercations entre membres de gangs.

L'importation du risque

Les résultats touchant la contribution du modèle de l'importation sont similaires à ceux observés dans d'autres démarches de recherche similaires (Gendreau *et coll.*, 1997). L'âge, le nombre d'antécédents d'incidents disciplinaires et le niveau de risque selon le LS/CMI sont statistiquement associés à la commission d'incidents disciplinaires indépendamment de leur sévérité et de leur cible. Les jeunes détenus avec un nombre important d'antécédents font plus fréquemment l'objet de rapports d'incidents disciplinaires. Ces caractéristiques issues des théories de l'importation s'apparentent particulièrement aux profils des individus à risque hors des murs. À cet égard, la gestion du risque d'incidents disciplinaires se rapproche de la gestion du risque des crimes en général. Alors que le milieu carcéral dépeint par Clemmer (1958) et ses contemporains était empreint d'hermétisme, celui des prisons québécoises marque une ouverture plus grande sur le monde. Les contacts avec le monde extérieur sont nombreux, et les activités calquant la vie en société étant de plus en plus valorisées (on n'a qu'à penser à l'accès à la télévision et à Internet, aux ateliers de travail et de formation, à la possibilité de compléter des études à l'intérieur des murs ou aux programmes d'intervention s'arrimant aux préoccupations de la vie en société), il n'est pas étonnant de voir que les facteurs les plus associés aux actes répréhensibles en société soient les mêmes que ceux associés aux incidents disciplinaires en milieu carcéral.

Un des objectifs de la présente étude était de tester la validité prédictive du LS/CMI en lien avec les différents types d'incidents disciplinaires. Les travaux de Kroner et Mills (2001) et de Gendreau *et coll.* (1997) indiquaient déjà que le LSI-R, l'ancêtre du LS/CMI, semblait offrir une avenue prometteuse dans la prédiction des incidents disciplinaires. Les résultats de cet article permettent de confirmer l'efficacité du LS/CMI dans la prédiction des incidents disciplinaires. À

ce sujet, les performances du LS/CMI sont comparables aux résultats du *Risk Assessment Scale for Prison* (Cunningham et coll., 2005), un instrument spécifiquement conçu afin d'évaluer le risque sécuritaire. Le RASP et le LS/CMI obtiennent tous deux des indices d'aire sous la courbe ROC de 0,71 pour la prédiction des incidents disciplinaires violents. Bien que les résultats soient identiques, les outils génériques offrent des avantages importants. Un instrument de gestion du risque tel que le LS/CMI, en plus de prédire le risque d'incident disciplinaire et la récidive, offre des balises importantes en ce qui concerne les principales cibles d'intervention. De plus, puisqu'ils font partie de l'évaluation de la clientèle délinquante, nul besoin de traduire ni de valider un nouvel instrument pour ensuite former l'ensemble des agents de probation à la cotation d'un nouvel outil. À la lumière de ces avantages et des résultats de la présente étude, l'utilisation du LS/CMI se présente dorénavant comme une solution plus qu'avantageuse dans l'évaluation du risque sécuritaire. Cependant, dans une logique strictement comptable, l'efficacité du LS/CMI, combinée à la contribution modeste des mesures d'importation, peut laisser croire que l'utilisation de variables tirées des modèles d'importation est questionnable. Toutefois, une étude plus attentive du modèle intégratif indique que les indices de spécificité sont notablement bonifiés. À titre d'exemple, l'apport du modèle intégratif ne permet que de bonifier la prédiction de 0,71 à 0,75, mais augmente la précision de l'identification des vrais positifs de 53% à 89%, ce qui constitue une augmentation de plus des deux tiers des vrais positifs. Cette augmentation est valable tant pour les incidents violents que pour les incidents de violence verbale (de 56% à 78%), les incidents non violents (de 51% à 67%); les incidents impliquant un intervenant (de 50% à 70%) et les incidents impliquant un codétenu (de 44% à 71%). Différentes variables relativement faciles à colliger, par exemple le taux de surpopulation, la durée de la peine et l'âge, pourraient être utilisées pour remplir le LS/CMI.

Conclusion

L'objectif de la présente étude était double : d'une part, mettre à l'épreuve la validité prédictive de la version québécoise du LS/CMI et, d'autre part, étudier la contribution respective et conjointe des modèles de privation et de l'importation

sur les incidents disciplinaires. Nos résultats indiquent que le LS/CMI permet de prédire les incidents disciplinaires indépendamment de leur sévérité et de leur cible, et ce, aussi bien qu'un instrument spécifiquement conçu à cette fin. Par ailleurs, malgré la contribution du LS/CMI et du modèle de l'importation, les résultats n'ont pu démontrer qu'un apport modeste du modèle de privation dans la prédiction des incidents disciplinaires. Des limites méthodologiques peuvent cependant expliquer en partie nos résultats.

CHAPITRE III :
Conclusion générale

Dans le cadre de ce mémoire de maîtrise, deux objectifs étaient visés. Premièrement, il importait d'évaluer la contribution respective des modèles de privation et de l'importation dans la prédiction des incidents disciplinaires. Deuxièmement, nous souhaitions mettre à l'épreuve la validité prédictive du LS/CMI en lien avec les incidents disciplinaires.

Le premier objectif nous a permis de constater l'influence conjointe des deux modèles explicatifs dans la prédiction des incidents disciplinaires. D'une part, le modèle de privation s'attarde aux effets de l'environnement carcéral sur le degré d'adaptation des détenus. Les études issues de ce modèle ont pu confirmer notamment le lien entre la surpopulation, la durée de la peine, les facteurs situationnels, le niveau de sécurité de l'établissement et la probabilité d'être impliqué dans des incidents disciplinaires. D'autre part, les études inspirées du modèle de l'importation s'intéressent davantage à l'impact des expériences et des valeurs du détenu avant son incarcération sur sa conduite une fois incarcéré. Leurs résultats semblent indiquer une relation significative entre les incidents disciplinaires et des facteurs tels que l'âge, les antécédents criminels, les attitudes procriminelles et l'affiliation à un gang. En raison de la contribution des modèles de l'importation et de privation dans l'explication des incidents disciplinaires, plusieurs ont tenté d'intégrer les facteurs de ces deux perspectives dans un modèle plus exhaustif (Gendreau *et coll.*, 1997; Hochstetler et DeLisi, 2005; Jiang et Fisher-Giorlando, 2002). Leurs résultats suggèrent des effets d'interaction entre les deux modèles et, par le fait même, viennent confirmer la nécessité de prendre en compte ces deux perspectives dans la prédiction des incidents disciplinaires.

Des instruments ont été utilisés pour appliquer au quotidien les notions empruntées aux modèles de privation et de l'importation. De tels instruments permettent aux intervenants du milieu carcéral de déterminer les individus jugés à risque d'être impliqués dans un incident disciplinaire, et de leur attribuer un classement sécuritaire et l'encadrement nécessaire. Deux types d'instruments furent testés, soit les instruments spécialisés et les instruments génériques. Le *Risk Appraisal Scale for Prison* (Cunningham *et coll.*, 2005), un instrument propre à la gestion du risque d'incidents disciplinaires violents, permet de prédire les incidents disciplinaires avec un coefficient d'aire sous la courbe

ROC (AUC) de 0,71. Puisque certains n'avaient pas les moyens d'intégrer un instrument spécifique comme le RASP, ils se sont tournés vers des outils génériques (Gendreau *et coll.*, 1997; Kroner et Mills, 2001). Jusqu'à maintenant, les résultats indiquent que le VRAG et le LSI-R semblent être les outils les plus précis dans la prédiction des incidents disciplinaires (Gendreau *et coll.*, 1997 ; Kroner et Mills, 2001).

Un survol des principaux travaux sur la gestion du risque sécuritaire nous a permis de relever des limites importantes. Ces limites ont principalement trait à la taille et à la sélection des participants (par ex. Jiang et Fischer-Giorlando, 2002; Kroner et Mills, 2001; Paterline et Petersen, 1999; Thomas et Foster, 1973; Zamble, 1992), à la mesure imparfaite de la variable dépendante (par ex. Hochstetler et DeLisi, 2005; Van Voorhis, 1994 ; Walters, 2003 ; Woolredge, Griffin et Pratt, 2001;) et à la séquence temporelle des événements (par ex. Wright, 1991).

Le premier objectif consistait à évaluer la contribution des modèles de privation et de l'importation dans la prédiction des différents types d'incidents disciplinaires à l'aide d'analyses de régression logistique. Les résultats n'ont pu démontrer clairement l'apport du modèle de privation dans la prédiction des incidents disciplinaires, et ce, indépendamment de leur sévérité et de leur cible. La faible contribution de ce modèle est principalement due à la nature complexe des facteurs, tel que la durée de la sentence, et à la difficulté d'accès à des facteurs additionnels issus de ce modèle. Toutefois, les résultats quant au lien entre la surpopulation et les incidents disciplinaires se sont avérés significatifs. Une importante augmentation du taux d'occupation carcéral aurait, du moins en apparence, un impact à la baisse sur les incidents disciplinaires. Plusieurs suggèrent que la surpopulation aurait plutôt un effet sur le taux de reportabilité par les agents correctionnels (Ruback et Carr, 1993). En situation de surpopulation, ces derniers n'auraient plus qu'une petite partie de leurs énergies à consacrer à la rédaction des rapports d'incidents disciplinaires. Ils auraient tendance à se tourner davantage vers des avertissements verbaux, et réserveraient les rapports officiels aux incidents les plus graves.

En ce qui a trait au modèle de l'importation, il semble contribuer de manière importante à l'explication de l'échec ou de la réussite de l'adaptation des détenus en détention. Ce modèle explique entre 15,1% et 25,6% de la variance des incidents disciplinaires. Les résultats des modèles de régression concordent avec les conclusions des autres études, à l'exception du facteur de l'affiliation à un gang. La plupart des résultats suggèrent que les membres de gangs font l'objet d'un plus nombre de rapports disciplinaires (Cunningham et Sorensen, 2007; DeLisi, Berg et Hochstetler, 2004; Gaes, Wallace, Gilman, Klein-Saffran et Suppa, 2001; Griffin et Hepburn, 2006; Shelden, 1991; Trulson, 2007). Or, nos résultats semblent indiquer l'effet inverse. Cette relation peut être attribuable à la difficulté d'identifier les membres de gangs, à la consignation tolérante par peur de représailles ainsi qu'aux décisions des gestionnaires de regrouper les membres selon leur affiliation. En général, les facteurs de l'importation qui sont significatifs dans la prédiction des incidents disciplinaires sont comparables à ceux qui s'avèrent significatifs dans la gestion du risque de récidive générale.

Afin d'atteindre le second objectif du présent mémoire, nous avons eu recours à des analyses de courbes ROC ainsi qu'aux indices PPP et de spécificité. Ces analyses ont permis de confirmer l'efficacité du LS/CMI dans la prédiction des incidents disciplinaires, et ce, indépendamment de leur nature et de leur cible. Cet outil obtient des résultats comparables à ceux du *Risk Appraisal Scale for Prison* (Cunningham, Sorensen et Reidy, 2005). Par ailleurs, les résultats du coefficient de spécificité semblent justifier l'ajout de facteurs issus du modèle de privation et de l'importation au score total du LS/CMI. Le modèle intégratif permet d'améliorer la précision de l'identification des vrais positifs de 53% à 89% pour les incidents de violence physique, ce qui constitue une augmentation de plus des deux tiers de vrais positifs.

Limites de l'étude

La principale limite de cette étude est relative à la mesure du modèle de privation. Les facteurs sélectionnés ne brossent pas un tableau complet des théories de la privation. Des facteurs supplémentaires tels que le niveau de sécurité des différentes ailes, le lieu et le moment de l'incident ont déjà prouvé

leur contribution (Jiang et Fisher-Giorlando, 2002; McCorkle *et al.*, 1995; Gendreau *et al.*, 1997) et auraient potentiellement permis de bonifier nos modèles. Une autre limite liée aux faibles résultats du modèle de privation concerne les possibles relations artificielles des facteurs de ce modèle avec, d'une part, la surpopulation et, d'autre part, le total au LS/CMI. Tout d'abord, la raison principale des transferts semble être la surpopulation et la sécurité. Donc, ces deux facteurs influeraient sur les incidents disciplinaires au détriment du facteur du nombre de transferts. De la même manière, le facteur de la durée de la peine semble lié intimement au niveau de risque selon le LS/CMI. Plus la peine d'un détenu est importante, plus il a de probabilités d'avoir un niveau de risque jugé élevé au LS/CMI. Des analyses plus approfondies devront être effectuées.

Bibliographie

- Andrews, D. A., & Bonta, J. (1995). *The Level of Service Inventory-Revised*. Toronto: Multi-Health Systems.
- Andrews, D. A., Bonta, J., & Wormith, J. S. (2004). *Manual for the Level of Service/Case Management Inventory (LS/CMI)*. Toronto, Canada: Multi-Health Systems.
- Andrews, D. A., Dowden, C., et Rettinger, J. L. (2001). Special populations within Canada. In J. A. Winterdyck (Ed.), *Corrections in Canada: Social reactions to crime* (pp. 170-212). Toronto, Ontario: Prentice Hall.
- Bonta, J. (1989). Native inmates: Institutional responses, risks, and needs. *Canadian Journal of Criminology*, 31, 49-62.
- Bonta, J. & P. Gendreau. (1990). Re-examining the cruel and unusual punishment of prison life. *Law and Human Behavior*, 14, 347-372.
- Bonta, J., & Motiuk, L. L. (1987). The diversion of incarcerated offenders to correctional halfway houses. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 24, 302-323.
- Boutet, M. (2008). *L'intimidation dans le parcours criminel des gangs de rue*, Séminaire Gangs et Délinquance, Montréal, Québec, Canada.
- Benekos, P. J. (1992). Public policy and sentencing reform: The politics of corrections. *Federal Probation*, 56, 4-10.
- Butcher, J. N., Dahlstrom, W. G., Graham, J. R., Tellegen A. & B. Kaemmer (1989). *Minnesota Multiphasic Personality Inventory (MMPI-2): Manual for administration and scoring*. Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Camp, G. M. & C. G. Camp (1991). *Corrections yearbook*. South Salem, NY, Criminal Justice Institute.
- Camp, S. D., Gaes, G. G., Langan, N. P. & W. G. Saylor (2003). The influence of prisons on inmate misconduct: A multilevel investigation. *Justice Quarterly*, 20, 501-533.
- Cao, L., Zhao, J. & S. Van Dine (1997). Prison disciplinary tickets: A test of the deprivation and importation models. *Journal of Criminal Justice*, 25, 103-113.
- Clemmer, D. (1958). *The prison community*. New York, Rinehart, 341p.
- Cohen, A. K. (1976). Prison violence: A sociological perspective. Dans A. K. Cohen, Cole G. F. & R. G. Bailey (Eds.) *Prison Violence*. Lexington, MA:Heath, 186p.
- Cooper, R. P. & P. D. Werner (1990). Predicting violence in newly admitted inmates: A lens model analysis of staff decision making. *Criminal Justice and Behavior*, 17, 431-447.

- Coulson, G., Ilacqua, G., Nutbrown, V., Giulekas, D., et Cudjoe, F. (1996). Predictive utility of the LSI for incarcerated female offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 23, 427-439.
- Craig, L. A., Brown, K. D., Stringer, I., & Beech, A. (2004). Limitations in actuarial risk assessment of sexual offenders: a methodological notes. *The British Journal of Forensic Practice*, 6, 16-32.
- Cunningham, M. D. & J. R. Sorensen (2006). Actuarial models for assessing prison violence risk: Revisions and extensions of the risk assessment scale for prison (RASP), *Assessment*, 13, 253-265.
- Cunningham, M. D. & J. R. Sorensen (2007). Predictive factors for violent misconduct in close custody. *The Prison Journal*, 87, 241-253.
- Cunningham, M., Sorensen, J. & Reidy, T. (2005). An actuarial model for assessment of prison violence risk among maximum security inmates. *Assessment*, 12, 40-49.
- Curry, G. D. (2000). Self-reported gang involvement and officially recorded delinquency. *Criminology*, 38, 1253-1274.
- DeLisi, M. & E. A. Munoz (2003). Future dangerousness revisited. *Criminal Justice Policy Review*, 14, 287-305.
- DeLisi, M., Berg, M. T. & A. Hochstetler (2004). Gang members, career criminals and prison violence: further specification of the importation model of inmate behaviour, *Criminal Justice Studies*, 17, 369 – 383
- Dilulio, J. (1987). *Governing prisons: A comparative study of correctional management*. New York, The Free Press, 349 p.
- Dilulio, J. (1991). *No escape: The future of American corrections*. New York, Basic Books, 301p.
- Edens, J. F., Poythress, N. G., & S. O. Lilienfeld (1999). Identifying inmates at risk for disciplinary infractions: A comparison of two measures of psychopathy. *Behavioral Sciences and the Law*, 17, 435-443.
- Endrass, J., Rossegger, A., Urbaniok, F., Laubacher, A. & S. Vetter (*sous presse*). Predicting violent infractions in a Swiss state penitentiary: a replication study of the PCL-R in a population of sex and violent offenders.
- Farrington, K. (1986). Age and crime. *Crime and Justice*, 7, 189-250.
- Farrington, K. (1992). The modern prison as total institution? Public perception versus objective reality. *Crime Delinquency*, 38, 6-26
- Finn, M.A., (1995). Disciplinary incidents in prison: Effects of race, economic status, urban residence, prior imprisonment. *Journal of Offender Rehabilitation*. 22, 143-156.

- Flanagan, T. J. (1980). Time served and institutional misconduct: Patterns of involvement in disciplinary infractions among long-term and short-term inmates. *Journal of Criminal Justice*, 8, 357-367.
- Flanagan, T., J. (1983). Correlates of institutional misconduct among state prisoners. *Criminology*, 21, 29-39.
- Franklin T. W., Franklin C. A. & T. C. Pratt (2006). Examining the empirical relationship between prison crowding and inmate misconduct: A meta-analysis of conflicting research results. *Journal of Criminal Justice*, 34, 401–412.
- Gaes, G. (1994). Prison crowding research re-examined. *The Prison Journal*, 74, 329– 363.
- Gaes, G. G. & J. W. McGuire (1985). Prison violence: The contribution of crowding versus other determinants of prison assault rates. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 22, 41–65.
- Gaes, G. G., Wallace, S., Gilman, E., Klein-Saffran, J. & S. Suppa (2001). *The influence of prison gang affiliation on violence and other prison misconduct*. Federal Bureau of Prisons. 47p.
- Gendreau, P., Goggin, C. & M. Papanozzi (1996). Principles of effective assessment for community corrections, *Federal Probation*, 60, 64 -70.
- Gendreau, P., Goggin, C. & Law, M. (1997). Predicting prison misconducts. *Criminal Justice and Behavior*, 24, 414-431.
- Gendreau, P., Goggin, C., & Smith, P. (2002). Is the PCL-R really the “unparalleled” measure of offender risk? A lesson in knowledge cumulation. *Criminal Justice and Behavior*, 29, 397–426.
- Girard, L. (1999). *The Level of Supervision Inventory – Ontario Revision: Risk/need assessment and recidivisms*. Thèse de doctorat inédite, University of Ottawa, Ottawa, Ontario.
- Girard, L. & Wormith, J. S. (2004). The Predictive Validity of the Level of Service Inventory-Ontario Revision on General and Violent Recidivism among Various Offender Groups. *Criminal Justice and Behavior*, 31, 150-181.
- Goetting, A. & Howsen, R. M. (1986). Correlates of prisoner misconduct. *Journal of Quantitative Criminology*, 2, 49-67
- Goffman, E. (1961). *Asylums: Essays on the social situation of mental patients and other inmates*. Chicago, Aldine, 386 p.
- Guay, J.P. (2008). *Mesurer les gangs et l'appartenance aux gangs*, Séminaire Gangs et Délinquance, Montréal, Québec, Canada.
- Grandé, C. (2002). *Les incidents disciplinaires dans les établissements de détention provinciaux du Québec de 1996 à 2000*. Mémoire de maîtrise. 130p.

- Greenberg, D. F. (1985). Age, crime, and social explanation. *American Journal of Sociology*, 91, 1-27.
- Griffin, M. L. & J. R. Hepburn (2006). The effect of gang affiliation on violent misconduct among inmates during the early years of confinement. *Criminal Justice and Behavior*, 33, 419-466.
- Hanson, R. K., & D. Thornton (1999). Static-99: Improving actuarial risk assessments for sex offenders (User Report No. 99-02). Ottawa, Canada: Department of the Solicitor General of Canada.
- Hare, R. D. (2003). *The Hare Psychopathy Checklist-Revised*. Toronto: Multi-Health Systems.
- Harris, G. T., Rice, M. E., & Quinsey, V. L. (1993). Violent Recidivism of Mentally Disordered Offenders : The Development of a Statistical Prediction Instrument. *Criminal Justice and Behavior*, 20, 315-335.
- Hicks, B.M., Newman, J.P., Markon, K.E., Patrick, C.J. & Krueger R.F. (2004). Identifying psychopathy subtypes on the basis of personality structure. *Psychological Assessment*, 16, 276-288.
- Hirschi, T. & Gottfredson (1983). Age and the explanation of crime. *American Journal of Sociology*, 89, 552-584.
- Hochstetler A. & M. DeLisi (2005). Importation, deprivation, and varieties of serving time: An integrated-lifestyle-exposure model of prison offending. *Journal of Criminal Justice*, 33, 257– 266.
- Hoge, R.D., Andrews, D.A. et Leschied, A.W. (1995). *The Risk/Need Inventory*. The Ministry of Community and Social Services, Toronto, Ontario.
- Hollin, C. V. & E. M. Palmer (2003). The Level of Service Inventory-Revised profile of English prisoners: Risk and reconviction analysis. *Criminal Justice and Behavior*, 33; 347-366.
- Irwin, J. K. (1981). Sociological studies of the impact of long-term confinement. Dans D. A. Ward & K. F. Schoen (Ed.), *Confinement in maximum custody*. Lexington Books, Toronto, 206p.
- Irwin, J., & D. R. Cressey (1962). Thieves, convicts, and the inmate culture. *Social Problems*, 10, 142-155.
- Jackson, D. N. (1989). *Basic Personality Inventory manual*. London, Ontario, Canada: Sigma Assessment Systems
- Jacobs, J. B. (1976). Stratification and conflict among prison inmates. *Journal of Criminal Law and Criminology*, 66, 476-482.
- Jiang, S. & M Fisher-Giorlando (2002). Inmate misconduct: A test of the deprivation, importation, and situational models. *The Prison Journal*, 82, 335-358.

- Kroner, D. & Mills, J. (2001). The accuracy of five risk appraisal instruments in predicting institutional misconduct and new convictions. *Criminal Justice and Behavior*, 28, 471-489.
- Landreville, P & M. Charest, (2004). *Analyse prospective de la population des établissements de détention du Québec : Rapport final*. Centre international de criminologie comparée. 108p.
- Lemire, G. (1994). *Anatomie de la prison*. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 195 p.
- Lovell, D. & Jemelka, R. (1996). When inmates misbehave: The costs of discipline. *The Prison Journal*, 76, 165-179.
- Loza, W. & G. Dhaliwal (1997). Psychometric evaluation of the Risk Appraisal Guide (RAG): A tool for assessing violent recidivism. *Journal of Interpersonal Violence*, 12, 779-793.
- Mackenzie, D. L. (1987). Age and adjustment to prison: Interactions with attitudes and anxiety. *Criminal Justice and Behavior*, 14, 427-447.
- McCain, G., Cox, V., & P. Paulus, (1980). *The Effect of Prison Crowding on Inmate Behavior*. Washington, DC: National Institute of Justice, 156 p.
- McCorkle, R. C., Miethe, T. D., & K.A. Drass, (1995). The roots of prison violence: A test of deprivation, management, and 'not-so total' institution models. *Crime and Delinquency*, 41, 317-331.
- Megargee, E. I. (1976). Population density and disruptive behaviour in a prison setting. Dans A. K. Cohen, Cole G. F. & R. G. Bailey (Eds.) *Prison Violence*. Lexington, MA:Heath, 186p.
- Michalowski, R. (1985). *Order, Law and Crime*, Random House, New York. 422p.
- Miles, M. B., & A. M. Huberman (2003). *Qualitative data analysis (2ième ed.)*. Paris : De Boeck Université, 626 p.
- Mills, J. F. & D. G. Kroner (2003). Antisocial Constructs in Predicting Institutional Violence among Violent Offenders and Child Molesters. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 47, 324-334.
- Miller, J., & Decker, S. H. (2001). Young women and gang violence: Gender, street offending, and violent victimization in gangs. *Justice Quarterly*, 18, 115-138.
- Ministère de la Sécurité publique du Québec (2005). *Plan stratégique 2005-2008*. Bibliothèque nationale du Québec, Gouvernement du Québec. 27p.
- Nowicka-Sroga, M. (2003). *The Level of Service Inventory – Ontario Revision and phase II, young offenders*. *Canadian Psychology*, 44, 21.

- Ouimet, M., (1993). *Surveiller Qui? Une étude des infractions disciplinaires commises par les personnes incarcérées*. Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle, 5 (2), p.40.
- Ouimet, M. (2005). *La criminalité au Québec durant le vingtième siècle*. Ste-Foy, Presses de l'Université de Laval, 403 p.
- O'Donnell, I & K. Edgar, (1998). Routine victimisation in prisons. *The Howard Journal*, 37 (3), 266-279.
- Paterline, B. A., & D.M. Petersen (1999). Structural and social psychological determinants of prisonization. *Journal of Criminal Justice*, 27, 427-441.
- Quinsey, V. L., Harris, G. T., Rice, M. E., & Cormier, C. A. (1998). Actuarial Prediction of Violence. Dans *Violent offenders : appraising and managing risk* (pp. 141-169). Washington: American Psychological Association.
- Ralph, P. H., & Marquart, J. W. (1991). Gang violence in Texas prisons. *The Prison Journal*, 71, 38-49.
- Reisig, M. (2002). Administrative control and inmate homicide. *Homicide Studies*, 6, 84-103.
- Rettinger, J. (1998). *A recidivism follow-up study to investigate risk and need within a sample of provincially sentenced women*. Thèse de doctorat, Carleton University, Ottawa, Ontario.
- Rice, M. E., & Harris, G. T. (1995). Violent recidivism: Assessing predictive validity. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 63, 737-748
- Rice, M.E. & G. T. Harris (1997). Cross-validation of actuarial predictions. *Law and Human Behavior*, 21, 231-241.
- Robinson, D. & L. Mirabelli (1996). *Rapport de synthèse; Résumé des constatations du Sondage national auprès des détenus*. Numéro B-14, division de la recherche et développement correctionnels, services correctionnels du Canada.
- Ruback, R. B. & T. S. Carr (1993). Prison crowding over time; The relationship of density and changes in density to infractions rates. *Criminal Justice and Behavior*, 20, 130-148.
- Serin, R. C. (1991). Psychopathy and violence in criminals. *Journal of Interpersonal Violence*, 6, 423-431
- Service Correctionnel du Canada (1996). *Outlook*. Département du Solliciteur Général du Canada.
- Service Correctionnel du Canada (2007). *Rapport sur le rendement*. 155p.
- Shields, I.W. (1993). The use of the Young Offender-Level of Service Inventory (YO-LSI) with adolescents. *IARCA Journal*, 5, 10-26.

- Shields, I. W., & Simourd, D. J. (1991). Predicting predatory behavior in a population of incarcerated young offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 18, 180–194.
- Sjostedt, G., & Grann, M. (2002) Risk assessment: What is being predicted by actuarial prediction instrument? *International journal of forensic mental health*, 1(2), 179-183.
- Sparring, M. (1982). *The Youth Service LSI. Thèse de doctorat inédite*, Département de Psychologie, Carleton University, Ottawa.
- Steinke, P. (1991). Using situational factors to predict types of prison violence. *Journal of Offender Rehabilitation*, 17, 119-132.
- Swets, J.A. (1988). Measuring the accuracy of diagnostic systems, *Science*, 240, 4857, 1285-1293.
- Shelden, R. G. (1991). A comparison of gang members and non-gang members in a prison setting. *The Prison Journal*, 71, 50-60.
- Sykes, G. M. (1958). *The society of captives*. Princeton, NJ, Princeton University Press, 144p.
- Sykes, G. & S. Messinger (1960). The inmate social system. Dans R. Cloward (Ed.), *Theoretical studies in the social organization of the prison*. NY, Social Science Research Council, 146p.
- Tartaro, C. (2002). The impact of density on jail violence. *Journal of Criminal Justice*, 30, 499–510.
- Thomas, C. W. & D.M. Petersen (1977). *Prison organization and inmate subcultures*. Indianapolis, Bobbs-Merrill, 71p.
- Thomas, C. W., Peterson, D., & M. Zingraff (1978). Structural and social psychological correlates of prisonization. *Criminology*, 16, 383– 393.
- Tischler, C. & J. Marquart (1989). Analysis of disciplinary infraction rates among female and male inmates. *Journal of Criminal Justice*, 17, 507-513.
- Toch, H. & K. Adams, (1989). *Coping :Maladaptation in prison*. Transaction, New Brunswick, U.S.A., 288 p.
- Thomas, C. W. & S. C. Foster (1973). The importation model perspective on inmate social roles: An empirical test. *The Sociological Quarterly*, 14, 226-234.
- Trulson, C. R. (2007). Determinants of disruption: Institutional misconduct among State-Committed delinquents. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 5, 7-34.
- Van Voorhis, P. (1994). Measuring prison disciplinary problems: A multiple indicators approach to understanding prison adjustment. *Justice Quarterly*, 11, 679 – 709

- Walters, G. D. (2003). Predicting institutional adjustment and recidivism with the Psychopathy Checklist factor scores: A meta-analysis. *Law and Human Behavior, 27*, 541-558.
- Walters, G. D., Duncan, S. A., & M. D. Geyer (2003). Predicting disciplinary adjustment in inmates undergoing forensic evaluation: A direct comparison of the PCL-R and PAI. *Journal of Forensic Psychiatry and Psychology, 14*, 382-393.
- Walters, G. D., White, T.W., & D. Denney (1991). The Lifestyle Criminality Screening Form: Preliminary data. *Criminal Justice and Behavior, 18*, 406-418.
- Webster, C. D., Douglas, K. S., Eaves, D., & S. D. Hart (1997). *HCR-20: Assessing risk for violence (version 2)*. Burnaby, BC: Mental Health, Law, and Policy Institute, Simon Fraser University.
- Wilson J. Q. & R. J. Herrnstein (1985). *Crime and human nature*. New York; Simon & Schuster, 639p.
- Winfree, L. T., Mays, G. L., Crowley, J. E., & Peat, B. J. (1994). Drug history and prisonization: Toward understanding variations in inmate institutional adaptations. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 38*, 281-296.
- Wooldredge, J. D. (1991). Correlates of deviant behavior among inmates of U.S. correctional facilities. *Journal of Crime and Justice, 14*, 1-25.
- Wooldredge, J. D., Griffin, T., & Pratt, T. C. (2001). The relevance of hierarchical models for empirical study of inmate behavior. *Justice Quarterly, 18*, 901-929.
- Wright, K. N. (1985). Developing the Prison Environment Inventory. *Journal of Research in Crime and Delinquency, 22*, 257-77.
- Wright, K. N. (1991). A study of individual, environmental, and interactive effects in explaining adjustment to prison. *Justice Quarterly, 8*, 217-242.
- Wright, K.N. (1993). Prison environment and behavioral outcomes. *Journal of Offenders Rehabilitation, 20*, 93-113.
- Young, M. H., Justice, J. V. & P. Erdberg (2004). Assault in prison and assault in prison psychiatric treatment. *Journal of Forensic Sciences, 29*, 1-9.
- Zamble, E. (1992). Behavior and adaptation in long-term prison inmates: Descriptive longitudinal results. *Criminal Justice and Behavior, 19*, 409-425.